

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 03 juillet 2023

Délibération n° 097-2023

Point 05.09

Point 05.09. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 – Faculté de théologie protestante

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes, pour l'année universitaire 2023-2024.

La Commission MECC s'est réunie le 26 juin 2023 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2023-2024 de la Faculté de théologie protestante

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 de la Faculté de théologie protestante**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté de théologie protestante

Fait à Strasbourg, le 04 juillet 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

Faculté de théologie protestante
Procès-Verbal du Conseil de Faculté
18 avril 2023

Points 6 et 7 de l'ordre du jour

6. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) de Licence et de Master 2023-2024

La Vice-Doyenne présente les MECC 2023-2024 (cf. documents EVA envoyés aux membres du Conseil) ainsi que le document de synthèse qu'elle a préparé pour le Conseil de Faculté et qui stipule les modifications proposées pour la Licence et le Master.

Le poids des validations et leur modalité

Le Doyen soulève la question de l'accumulation des validations : jusqu'à 18 par semestre en L1. Il est demandé par les étudiants que les points forts et faibles d'un travail rendu soient relevés par l'enseignant et qu'un barème explicite soit mentionné. Le cas particulier de l'évaluation du Journal de bord en Projet tutoré (M1) est évoqué.

La seconde chance

Madeleine Wieger rappelle que, dans certains cas, dans une UE à deux matières, l'une est la seconde chance de l'autre (par exemple, le Nouveau Testament et le Grec, LS3 UE4). La Vice-Doyenne souhaite que la seconde chance au sein d'une UE ayant une seule matière et une seule validation soit indiquée explicitement dans les MECC (cf. document de synthèse, « Seconde chance »). Dans le cas du « travail accompagné », Christian Grappe propose la formulation suivante : « L'enseignant accompagne, dans le cadre du cours, la réalisation du travail ou en examine un ou plusieurs états avant sa remise définitive. Il n'y a dès lors qu'une seule note qui porte sur le travail remis ».

Beat Föllmi donne la nouvelle formulation des MECC pour l'UE8 de LS2 et les UE7 et 8 de LS4 : 1) plan et bibliographie en vue d'une analyse ; 2) analyse écrite d'un document, à domicile, 8.000 signes.

Validation des séminaires de Master

Beat Föllmi donne des précisions sur la validation des séminaires de M2 : comme une certaine lourdeur existe en MS3, les MECC 2023-2024 prévoient une validation « forte » pour les UE 2 et 4 et une validation « légère » pour les UE 4 et 5. Il explique que dans la nouvelle maquette, il n'y aura que quatre séminaires et une validation forte et une validation légère. La place du stage de master doit être repensée notamment en relation avec les validations demandées.

Les représentants d'étudiants saluent le changement proposé.

Journal de bord (Projet tutoré, MS1)

Certains étudiants déplorent le volume demandé pour le Journal de bord du Projet tutoré (M1), soit 50 000 signes environ (mais coefficient 6...). Le Doyen propose un Journal de bord en 20 000 signes pour chacun des deux Journaux de bord (=40% de la note). Christian Grappe, qui a donné ce cours de Projet tutoré l'année dernière, estime excessif le nombre de 50.000 signes et pense qu'il faut privilégier la qualité plutôt que la quantité. Pour les étudiants présents, actuellement, le Journal de Bord ne semble pas être perçu comme un travail méthodologique, mais comme une mise en scène de soi comme acteur à la recherche de ressources. Jean-Luc Sadorge pense que le Journal de Bord est une bonne formation, qui forme une pensée rigoureuse et souhaite qu'il conserve 50. 000 signes.

Mémoire de master

Il conviendrait de mentionner le nombre de signes plutôt que le nombre de pages.

Par ailleurs, le Conseil de Faculté demande à la Commission des études de revoir les questions évoquées en Conseil, notamment les modalités de seconde chance et de modifier en conséquence le document.

Le Conseil de Faculté vote à l'unanimité en faveur des modifications des MECC en Licence et Master.

7. Règlement des études 2023-2024 pour la Licence, le Master et les DU

La Vice-Doyenne présente le nouveau règlement des études 2023-2024, en particulier le Régime spécial d'études (RSE) qui permet à certains étudiants, notamment ceux qui sont salariés, en service civique, ou ceux ayant un statut spécifique ou des contraintes particulières, de bénéficier d'aménagements dans le déroulement de leurs études¹. Les aménagements accordés individuellement sont formalisés dans le contrat pédagogique, signé par le chef d'établissement (ou l'enseignant responsable des contrats) et l'étudiant concerné. Ce régime d'étude spécifique permet suivre un cours à distance ou en présentiel, prévoit un aménagement des horaires de cours et de poursuivre ses études sur une longue période. Il concerne les cours et non les examens (il ne sera pas possible de choisir tel examen en présentiel et tel autre à distance). Il doit faire l'objet d'une demande spécifique de l'étudiant. Il est nécessaire de fournir des pièces justificatives d'emploi ou d'engagement associatif.

À l'issue de cette présentation, plusieurs questions sont soulevées.

La répercussion sur l'assiduité des étudiants

¹ Sont concernés les étudiants salariés au moins 10h/semaine en moyenne, les femmes enceintes, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus (comme une double licence); les étudiants en situation de handicap, les étudiants en situation de longue maladie, les étudiants entrepreneurs, les étudiants sportifs de haut niveau, les étudiants artistes confirmés, les étudiants en Service civique, les étudiants ayant des responsabilités au sein du bureau d'une association, les étudiants engagés dans la réserve opérationnelle militaire, les étudiants élus dans les conseils des établissements d'enseignement supérieur, les étudiants élus dans les Crous (source Unistra : <https://www.unistra.fr/rse>).

Des étudiants s'inquiètent de la répercussion de ce nouveau régime pour les étudiants boursiers astreints à l'assiduité. Dans les faits, l'assiduité n'est vérifiée que dans les cours dont elle est le critère d'évaluation.

Madeleine Wieger rappelle que les aménagements indiqués sont d'ores et déjà appliqués à l'ensemble des étudiants de Licence et de Master depuis 2013 : tous ont accès aux cours en ligne et aux classes virtuelles, et pour les étudiants de Licence, les études sont systématiquement étalées sur plusieurs années sans limitation du nombre des inscriptions. Elle propose qu'on demande à la Direction des études et de la scolarité s'il est possible de mettre en place un régime dérogatoire comprenant les trois aménagements indiqués, appliqué par principe à tous les étudiants, sans pièces justificatives ; chaque étudiant effectuerait, lors de la signature du contrat pédagogique, le choix entre les études en présence et les études en EAD en fonction de sa situation personnelle.

La question des pièces justificatives.

Madeleine Wieger craint le surcroît de travail entraîné par la nécessité de fournir des pièces justificatives. Le Doyen souhaite que soit évitée une charge supplémentaire de travail pour les enseignants responsables des contrats pédagogiques. Christian Grappe estime qu'il faut informer l'Université que cette collecte d'informations est déjà effective, d'autant que la plupart de nos étudiants sont salariés et que la moitié des cours sont des TD, à assiduité obligatoire, ce qui désavantage les étudiants en présentiel.

La question de la compensation d'une langue par l'autre dans le DU de langue biblique

Madeleine Wieger souhaite que soit supprimée la possibilité de compenser les notes de grec par celles d'hébreu (et vice-versa) dans le DU de langues bibliques. Eran Shuali, responsable de ce DU à partir de la rentrée 2023, acquiesce à cette proposition et rédigera un texte en ce sens.

À l'issue de ces débats, le Conseil de Faculté est appelé à voter sur les Règles de la formation en Licence, Master et pour les DU. Le vote est favorable à l'unanimité des votants moins quatre abstentions.

Annulation de la dérogation de compensation semestrielle en master

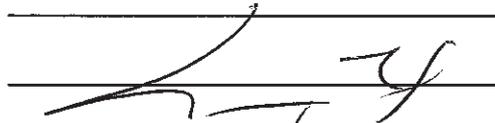
En marge de ce débat sur les règles de la formation, Noé Mangallon pose la question de la dérogation à la compensation semestrielle en Master, dont il souhaite, au nom des étudiants, l'annulation. Timothée Bérout estime que l'année de Master 2 est trop lourde en UE de recherche pour de futurs pasteurs et rappelle que l'Unistra ne propose pas cette dérogation dans ses autres composantes. Marie Fritsch se dit favorable à cette dérogation et rappelle que le jury de Master est souverain pour accorder un point de jury.

FACULTE DE THEOLOGIE PROTESTANTE

CONSEIL DE FACULTE du 19 avril 2023

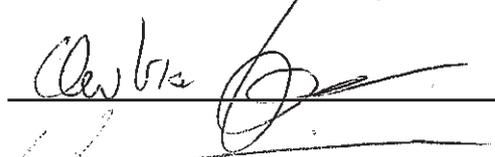
Doyen

LEGRAND Thierry

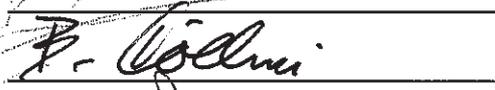


Enseignants chercheurs Pr.

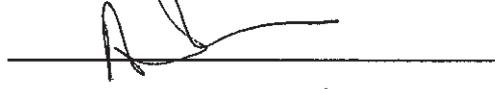
GRAPPE Christian



HUNZIKER-RODEWALD Régine



FÖLLMI Beat



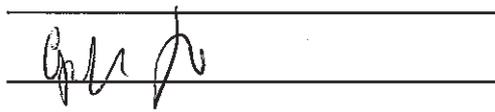
NOBLESSE-ROCHER Annie

excuse procuration à M. Legrand

ROGNON Frédéric

Enseignants-chercheurs MCF

ARAGIONE Gabriella

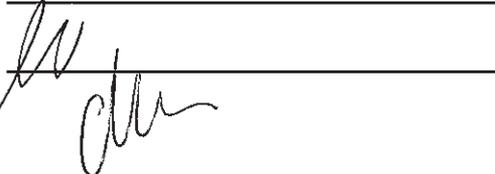


LANGLOIS Michaël

MONNOT Christophe

procuration Mme Aragione

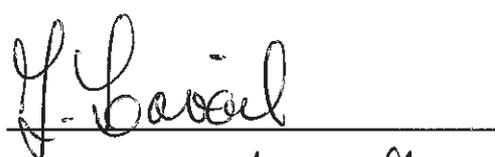
SHUALI Eran



WIEGER Madeleine

BIATSS

LAVAIL Isabelle



LERGENMULLER Marie Christine

lergenmuller

Invité permanent

VIAL Marc



Invité-e Patricia Carbriner

CONSEIL DE FACULTE du 19 avril 2023

Membres extérieurs

Membres suppléants

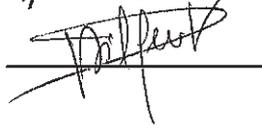
Président

SPECKEL Daniel



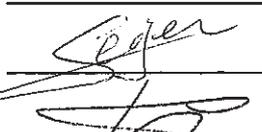
BREUKINK Alexandra *excusé proc. à M. Fallini* JURDANT-PFEIFFER Pascale

DILIGENT Daniëlle



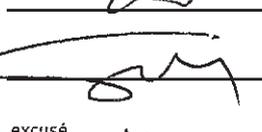
SIFFER Nathalie

IRIBARREN Isabel



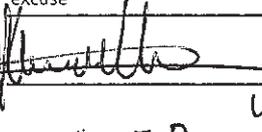
SPIELEWOY Alain

GEIGER Guy-Pierre

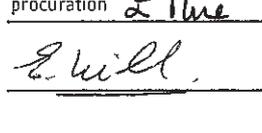


RUBACH Fabienne

SADORGE Jean-Luc



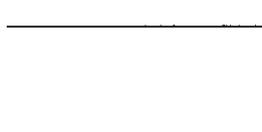
LECHOT Olivier

excusé


NICOLET-ANDERSON Valérie

VANDERLINDEN Annick

WERLEN Jean

procuration à Mme


Will - Muller

BOUALA Bruno

excusé

WILL-MULLER Evelyne

E. Will


OLTZ-MEYER Claire-Lise

(C. Oltz-Meyer)

FISCHER Bernard

FURST Laurent

Etudiants

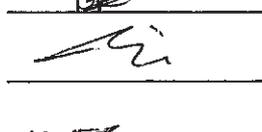
Etudiants suppléants

Noé MANGALLON



Emma CALOIN

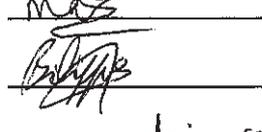
Laurence BRONN



Nathalie VELDHIJZEN

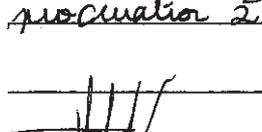
Timothée BEROU

Marysol CHARRAS

Mrs


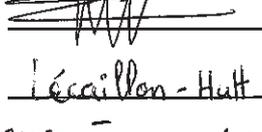
Philippe BUCH

Paolo BIGO

procuration à Mme Charras


Fares OUJIBOU

Marie FRITSCH



Antoine LECAILLON-HUTT

Constance JOSEPH

excusé procuration à Mme Bronn

Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté de théologie protestante

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 23/06/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

Diplôme d'université Aumôniers, formation civile et civique, théologique et pratique	Conseil de composante : Non	CFVU : Non
DU Formation à la visite, l'écoute et l'accompagnement	Conseil de composante : Non	CFVU : Non
DU Formation de musiciens d'Église	Conseil de composante : Non	CFVU : Non
DU Formation théologique et homilétique	Conseil de composante : Non	CFVU : Non
DU Formation théologique et pédagogique	Conseil de composante : Non	CFVU : Non
Formation aux ministères et services d'Église	Conseil de composante : Non	CFVU : Non
DU initiation aux religions	Conseil de composante : Non	CFVU : Non

DU

Règles applicables à tous les diplômes DU sélectionnés

Additionnels : 7

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 7

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité en diplôme d'université

La présence aux activités pédagogiques est obligatoire.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en diplôme d'université

La formation est accessible sur examen d'un dossier comprenant un CV, une lettre de motivation et la copie des diplômes obtenus.

Dérogations : 0

La formation ne comporte qu'une seule année d'études.

Dérogations : 0

Le redoublement n'est pas autorisé.

Exceptionnellement, une inscription supplémentaire peut être accordée par le responsable de la formation.

Dérogations : 0

Validation d'acquis en diplôme d'université

Néant

Dérogations : 0

Stages en DU

Les stages correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Les stages sont intégrés à un cursus de formation, dont le volume pédagogique d'enseignement effectué des étudiants est de deux cent heures au minimum par année d'enseignement. Cinquante de ces heures sont effectuées en présence des étudiants.

Les stages obligatoires sont les stages prévus obligatoirement par les maquettes de formation.

Les stages volontaires sont des stages effectués à l'initiative de l'étudiant et acceptés par l'équipe pédagogique de la formation. Ils sont intégrés au cursus pédagogique par le biais d'une UE.

Tout stage fait obligatoirement l'objet d'une restitution de la part du stagiaire donnant lieu à une évaluation de la part de l'équipe pédagogique de la formation. L'objectif de la restitution et de l'évaluation est de permettre à l'étudiant de traduire sa mise en application des acquis de la formation et d'exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel ou son stage pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ou, en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'université valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus, ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation. L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances.

Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante:

- un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire / rapport de substitution.
- Une épreuve écrite / orale de substitution.

Dérogations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en DU

Néant

Dérogations : 0

Compensation en diplôme d'université et obtention du diplôme

Néant

Dérogations : 0

Capitalisation en diplôme d'université

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est validée.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale et obtention du diplôme

La moyenne générale obtenue est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues aux UE, pondérées par leurs coefficients.

Dérogations : 0

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 0

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes DU en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 0

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes DU en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Document intermédiaire

Responsable(s) : Elisabeth Parmentier, Patricia Carbiener

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Attribution d'un régime long d'études - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Régime spécifique de conservation des notes - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières. A DETAILLER DANS LES MECC DE LA FORMATION. Point de vigilance: la formation doit au préalable s'assurer avec la scolarité des modalités techniques de traçabilité de ces conservations, dans le cas où le système d'information et de gestion des études (APOGEE, PEGASE) ne permettrait pas de le prendre en compte.

(D)

Régime spécifique de conservation des notes: Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique suivant.

Motif de la dérogation : Régime spécifique de conservation des notes: Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique suivant. Les aménagements retenus permettent aux étudiants de mener à bien leur cursus.

Inscriptions administratives

(A) Une dispense de Baccalauréat peut être accordée.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					1	Test de connaissance écrit sur le cours 1	E	01:00	CC	
Cours 1a : Le principe constitutionnel de laïcité		-								
Cours 1b : L'état français et les religions. La laïcité en perspective historique		-								
Cours 1c : La garantie de liberté de conscience et de religion		-								
Cours 1d : Principes d'égalité et de non-discrimination		-								
Cours 2a : L'aumônier au sein des institutions d'Etat		-								
Cours 2b : L'organisation des cultes en France (droit général et droit local)		-								
Cours 2c : Confidentialité et secret professionnel en droit pénal		-								
UE 2 : Introduction aux religions		-	1		1	QCM Sur un cours tiré au sort	E	00:30	CC	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Cours 1b : Introduction à l'interprétation chrétienne de la bible : Ancien Testament et Nouveau Testament (cours obligatoire pour catholicisme et protestantisme - cours optionnel pour bouddhisme)		-								
Cours 2 : Introduction au dialogue interreligieux et aux relations entre religions dans l'espace publique		-								
Cours à choix multiples (1 cours sur 3 à choisir) :		-								
Introduction au Judaïsme		-								
Introduction à l'Islam		-								
Introduction au Bouddhisme (cours obligatoire pour spécialité bouddhisme - cours optionnel pour spécialité catholicisme et protestantisme)		-								
Histoire du bouddhisme, particulièrement en France (cours obligatoire pour spécialité bouddhisme - cours optionnel pour spécialité catholicisme et protestantisme)		-								
UE 3 : Introduction à la théologie		-	1		1	Un devoir écrit à domicile sur le cours 1 À domicile	E	05:00	CC	
					1	Un devoir écrit à domicile sur le cours 2 Ou synthèse table ronde d'octobre au choix, à domicile	E	05:00	CC	
Cours à choix (1 sur les 2) :		-								
Introduction aux textes bibliques - Ancien Testament (cours mutualisé avec cours du CFTP pour un enseignement - EN 26963) cours obligatoire pour spécialité catholicisme et protestantisme		-								
Introduction aux textes bibliques NT (cours mutualisé avec cours du CFTP pour un enseignement - EN 26964) cours obligatoire pour spécialité catholicisme et protestantisme		-								
Cours a choix (1 sur les 3) :		-								
Dieu et le mal, souffrances, violences, conflits, guerres, maladies, mort (cours obligatoire pour spécialité catholicisme et protestantisme)		-								
Dieu et le pardon (cours obligatoire pour spécialité catholicisme et protestantisme)		-								
Cours 2 : Table ronde interreligieuse en lien avec l'aumônerie (1) : Corps et anthropologie : les rites en lien avec la mort et le défunt dans les religions		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Bouddhisme : Cours 1a - Fondements théologiques. Les 4 Nobles Vérités (cours obligatoire pour spécialité bouddhisme)		-								
Bouddhisme : Cours 1b Evolution des traditions et du contenu sémantique : Theravada, Mahayana, Vajrayana, Zen, Terre pure (cours obligatoire pour spécialité bouddhisme)		-								
Bouddhisme : Cours 3a : Souffrance, maladie, mort. Introduction au Karma (cours obligatoire pour spécialité bouddhisme)		-								
Bouddhisme: Cours 3b : Le bouddhisme, l'éthique, la violence et les conflits. (cours obligatoire pour spécialité bouddhisme)		-								
UE 4 : Éléments professionnels transversaux - Écoute et entretiens, relecture d'expériences et rédaction d'un rapport d'expériences		-	1		1	Rapport Devoir à domicile sur un rapport d'expérience d'aumônerie pour la section choisie (aumônerie de santé, prisons, armées).	E	05:00	CC	
Cours 1 : l'écoute et le dialogue pastoral - reprise de notions fondamentales		-								
Cours 2 : Techniques d'entretien, travail sur verbatim		-								
Cours 3 : Gestion des conflits : médiation religieuse		-								
Cours 4 : Les deuils et leurs étapes		-								
Cours 5 : Le suicide		-								
Bouddhisme - Cours 5 : Pratique du Bouddhisme, Médiation, éthique et sagesse		-								
UE 5 : Approches des sciences humaines et sociales		-	1		1	Examen écrit sujet écrit portant sur le cours 1 ou 2.	E	01:00	CC	
Cours 1 : identités en déliquescence, en radicalité et djihadisme		-								
Cours 2 : L'homme face aux religions : Introduction à l'anthropologie des religions. Les rites structurants dans les religions		-								
Cours 3 : Comment argumenter face à des propos littéraliste ou radicalisés ?		-								
Cours 4 : Introduction aux spiritualités contemporaines		-								
UE 6 : Éléments de pratique professionnelle (choisir 1 cours sur les 4, en fonction de la spécialisation) :		-	1		1	Entretien Sur le cours, avec les responsables des spécialités	O	00:10	CC	
Rencontre avec des professionnels de la santé		-								
Rencontre avec des professionnels de la prison		-								
Rencontre avec des professionnels de l'armée		-								
Rencontre avec des professionnels des aéroports		-								
Bouddhisme - rencontre avec des professionnels		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Cours à choix (1 sur les 4) selon spécialisation :		-								
Aumônerie de santé. Le parcours de soin; greffe et don d'organe; autour de la naissance et de la fin de vie		-								
Aumônerie des prisons. Le sens de la peine. La question de la vérité. Les lois pénitentiaires. La justice restaurative. La liberté de parole d'un aumônier en prison		-								
Aumônerie des armées. Le positionnement de l'aumônier dans la hiérarchie. L'accompagnement en contexte de conflit. Liberté de parole d'un aumônier des armées		-								
Aumônerie aux aéroports : environnement aéroportuaire, réglementations et fonctionnements, pertinence d'un service d'aumônerie aux aéroports ; pratiques internationales		-								
Bouddhisme - éléments de pratiques professionnelles		-								

Document intermédiaire

Responsable(s) : Elisabeth Parmentier, Patricia Carbiener

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Attribution d'un régime long d'études - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Régime spécifique de conservation des notes - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières. A DETAILLER DANS LES MECC DE LA FORMATION. Point de vigilance: la formation doit au préalable s'assurer avec la scolarité des modalités techniques de traçabilité de ces conservations, dans le cas où le système d'information et de gestion des études (APOGEE, PEGASE) ne permettrait pas de le prendre en compte.

(D) Régime spécifique de conservation des notes: Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique suivant.

Les aménagements retenus permettent aux étudiants de mener à bien leur cursus.

Motif de la dérogation : Régime spécifique de conservation des notes: Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique suivant. Les aménagements retenus permettent aux étudiants de mener à bien leur cursus.

Inscriptions administratives

(A) Une dispense de Baccalauréat peut être accordée.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Ancien Testament		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A			
					1	1 écrit (2 h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A			
Nouveau Testament		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A			
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A			
Spécialité : visite, écoute et accompagnement		-	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					1	1 écrit (2 h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A		CC	
Tronc commun : histoire ancienne - histoire moderne - doctrine - ecclésiologie		-	1							
Histoire ancienne		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A			
					1	1 écrit (2 h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A			
Histoire moderne		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A			
					1	1 écrit (2 h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A			
TD de Théologie pratique (herméneutique scripturaire)		-	1		1	Assiduité Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence. Obligatoire pour valider l'UE	A			
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			
Dogmatique - S6		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	A			
					1	Devoir écrit A domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			

Responsable(s) : Elisabeth Parmentier, Patricia Carbiener

Dérogations et alinéas additionnels**Contrat pédagogique**

Attribution d'un régime long d'études - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Régime spécifique de conservation des notes - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières. A DETAILLER DANS LES MECC DE LA FORMATION. Point de vigilance: la formation doit au préalable s'assurer avec la scolarité des modalités techniques de traçabilité de ces conservations, dans le cas où le système d'information et de gestion des études (APOGEE, PEGASE) ne permettrait pas de le prendre en compte.

(D) Régime spécifique de conservation des notes: Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique suivant.

Les aménagements retenus permettent aux étudiants de mener à bien leur cursus.

Motif de la dérogation : Régime spécifique de conservation des notes: Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique suivant. Les aménagements retenus permettent aux étudiants de mener à bien leur cursus.

Inscriptions administratives

(A) Une dispense de Baccalauréat peut être accordée.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Ancien Testament		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A			
					1	1 écrit (2 h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A			
Nouveau Testament		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A			
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A			

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Musicologie		-			1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20 min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			
					1	DST Brève dissertation sur le cours en temps limité. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	E	01:00		
Tronc commun : histoire ancienne - histoire moderne - doctrine - ecclésiologie		-								
Histoire ancienne		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A			
					1	1 écrit (2 h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A			
Histoire moderne		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A			
					1	1 écrit (2 h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A			
TD de Théologie pratique (herméneutique scripturaire)		-	1		1	Assiduité Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence. Obligatoire pour valider l'UE	A			
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			
Dogmatique - S6		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	A			
					1	Devoir écrit A domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			

Responsable(s) : Elisabeth Parmentier, Patricia Carbiener

Déroptions et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Attribution d'un régime long d'études - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Régime spécifique de conservation des notes - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières. A DETAILLER DANS LES MECC DE LA FORMATION. Point de vigilance: la formation doit au préalable s'assurer avec la scolarité des modalités techniques de traçabilité de ces conservations, dans le cas où le système d'information et de gestion des études (APOGEE, PEGASE) ne permettrait pas de le prendre en compte.

(D) Régime spécifique de conservation des notes: Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique suivant.

Les aménagements retenus permettent aux étudiants de mener à bien leur cursus.

Motif de la dérogation : Régime spécifique de conservation des notes: Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique suivant. Les aménagements retenus permettent aux étudiants de mener à bien leur cursus.

Inscriptions administratives

(A) Une dispense de Baccalauréat peut être accordée.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Ancien Testament		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A			
					1	1 écrit (2 h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A			
Nouveau Testament		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A			
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A			

OBJETS					Session unique						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	
Théologie pratique MS1		-	1		1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A				
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A				
					1	Travail écrit À domicile, entre 16.000 et 18.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6): possibilité de refaire le travail au cours du semestre. Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Master	A				
Tronc commun : histoire ancienne - histoire moderne - doctrine - ecclésiologie		-	1								
Histoire ancienne		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A				
					1	1 écrit (2 h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A				
Histoire moderne		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A				
					1	1 écrit (2 h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A				
TD de Théologie pratique (herméneutique scripturaire)		-	1		1	Assiduité Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence. Obligatoire pour valider l'UE	A				
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A				
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A				

Document interne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Dogmatique - S6		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	A			
					1	Devoir écrit A domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			

Document intermédiaire

Responsable(s) : Elisabeth Parmentier, Patricia Carbiener

Dérogations et alinéas additionnels**Contrat pédagogique**

Attribution d'un régime long d'études - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Régime spécifique de conservation des notes - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières. A DETAILLER DANS LES MECC DE LA FORMATION. Point de vigilance: la formation doit au préalable s'assurer avec la scolarité des modalités techniques de traçabilité de ces conservations, dans le cas où le système d'information et de gestion des études (APOGEE, PEGASE) ne permettrait pas de le prendre en compte.

(D) Régime spécifique de conservation des notes: Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique suivant.

Les aménagements retenus permettent aux étudiants de mener à bien leur cursus.

Motif de la dérogation : Régime spécifique de conservation des notes: Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique suivant. Les aménagements retenus permettent aux étudiants de mener à bien leur cursus.

Inscriptions administratives

(A) Une dispense de Baccalauréat peut être accordée.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Ancien Testament		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A			
					1	1 écrit (2 h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A			
Nouveau Testament		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A			
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A			

OBJETS					Session unique						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	
Théologie pratique - S4		-			1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	A				
					1	1 écrit (2h) ou un oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A				
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A				
Tronc commun : histoire ancienne - histoire moderne - doctrine - ecclésiologie		-									
Histoire ancienne		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A				
					1	1 écrit (2 h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A				
Histoire moderne		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A				
					1	1 écrit (2 h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A				
TD de Théologie pratique (herméneutique scripturaire)		-	1		1	Assiduité Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence. Obligatoire pour valider l'UE	A				
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A				
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A				
Dogmatique - S6		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	A				
					1	Devoir écrit A domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A				
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A				

Responsable(s) : Elisabeth Parmentier, Patricia Carbiener

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Attribution d'un régime long d'études - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Régime spécifique de conservation des notes - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières. A DETAILLER DANS LES MECC DE LA FORMATION. Point de vigilance: la formation doit au préalable s'assurer avec la scolarité des

(D) modalités techniques de traçabilité de ces conservations, dans le cas où le système d'information et de gestion des études (APOGEE, PEGASE) ne permettrait pas de le prendre en compte.

Régime spécifique de conservation des notes: Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique suivant.

Les aménagements retenus permettent aux étudiants de mener à bien leur cursus.

Motif de la dérogation : Régime spécifique de conservation des notes: Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique suivant. Les aménagements retenus permettent aux étudiants de mener à bien leur cursus.

Inscriptions administratives

(A) Une dispense de Baccalauréat peut être accordée.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Ancien Testament		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A			
					1	1 écrit (2 h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A			
Nouveau Testament		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A			
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A			

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
1	Remise du texte écrit de l'exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A								
1	Compte-rendu des séances du séminaire Texte écrit, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A								
1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15							
1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A								
1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A								
Tronc commun : histoire ancienne - histoire moderne - doctrine - ecclésiologie		-								
Histoire ancienne		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A			
					1	1 écrit (2 h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A			
Histoire moderne		-	1		1	Devoir écrit À domicile	A			
					1	1 écrit (2 h) ou 1 oral (20 minutes) Au choix de l'étudiant	A			
TD de Théologie pratique (herméneutique scripturaire)		-	1		1	Assiduité Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence. Obligatoire pour valider l'UE	A			
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Dogmatique - S6		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	A			
					1	Devoir écrit A domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			

Document intermédiaire

Responsable(s) : Thierry Legrand

Déroptions et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- (D)
- **Aménagement des horaires d'enseignement** : l'étudiant bénéficie d'un accès privilégié aux enseignements en ligne ; il peut suivre les cours en modalité hybride ou participer aux classes virtuelles (aménagement déjà existant pour les EAD).
 - **Attribution d'un régime long d'études** : l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
 - **Régime spécifique de conservation des notes** : les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique suivant

Motif de la dérogation : Les aménagements retenus permettent aux étudiants ayant un statut spécifique de poursuivre leurs études selon leur rythme et en fonction de leur emploi du temps

Inscriptions administratives

- (A) Une dispense de Baccalauréat peut être accordée

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 : Introduction à l'histoire des religions										
Histoire des religions sur programme de lecture		-	1		0	Sans validation Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de la Licence	A		N	
					1	Oral sur le cours Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	E	00:15	O	
UE 2 : Introduction à la bible										

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Introduction à l'Ancien Testament		-	1		1	Test de connaissances à l'oral Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du DU Langues bibliques	O	00:15	O	
					1	Synthèse du cours A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
Introduction au Nouveau Testament		-	1		1	Test de connaissances à l'oral Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du DU Langues bibliques	O	00:15	O	
					1	Fiche de lecture A domicile, sur un ouvrage concernant le Nouveau Testament, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
UE 3 : Introduction au judaïsme		-	1							
Histoire des religions - S3		-	1		1	Questionnaire écrit Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	E	01:00	O	
					1	Fiche de présentation d'une source A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
Semestre 2		-	1							
UE 1 : Cours à choix (1 sur les 3) :		-	1							
Histoire du christianisme ancien		-	1		1	Analyse de texte à l'écrit Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du MIMA	E	01:30	O	
					1	Analyse de texte à l'écrit Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du MIMA	E	01:30	O	
					1	Synthèse du cours A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Histoire du christianisme médiéval		-	1		1	Questionnaire écrit Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	E	01:00	O	
					1	Synthèse du cours A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
Histoire du christianisme moderne		-	1		1	Travail écrit À domicile. Validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre. Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence	A		O	
					1	Synthèse du cours A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
UE 2 : Introduction à l'islam		-	1							
Histoire des religions - S5		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	A		N	
					1	Oral sur le cours Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	O	00:15	O	
UE 3 : Introduction au bouddhisme		-	1							
Introduction au bouddhisme		-	1		1	Exposé oral Sur un domaine choisi par l'étudiant, 15 min., suivi d'un temps de questions (5 min.)	O	00:20	O	

Document interne confidentiel

Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté de théologie protestante

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 23/06/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

Licence 1 - Théologie protestante	Conseil de composante : Non	CFVU : Non
Licence 2 - Théologie protestante	Conseil de composante : Non	CFVU : Non
Licence 3 - Théologie protestante	Conseil de composante : Non	CFVU : Non
Master 1 - Textes religieux de références : contextes, enjeux et réception	Conseil de composante : Non	CFVU : Non
Master 1 - Théologie et société	Conseil de composante : Non	CFVU : Non
Master 1 - Théologie protestante : textes de référence, doctrines et pratiques	Conseil de composante : Non	CFVU : Non
Master 2 - Textes religieux de références : contextes, enjeux et réception	Conseil de composante : Non	CFVU : Non
Master 2 - Théologie et société	Conseil de composante : Non	CFVU : Non
Master 2 - Théologie protestante : textes de référence, doctrines et pratiques	Conseil de composante : Non	CFVU : Non
MIMA 1	Conseil de composante : Non	CFVU : Non
MIMA 2	Conseil de composante : Non	CFVU : Non

LICENCE

Règles applicables à tous les diplômes LICENCE sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Dérogations : 0

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de composante.

Dérogations : 0

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 3

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 3

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 3

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 3

Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dérogations : 3

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Dérogations : 3

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Dérogations : 0

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Dérogations : 0

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Dérogations : 0

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Dérogations : 0

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Document Intermédiaire

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Compensation en licence et obtention du diplôme

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Dérogations : 3

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 0

L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 0

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

Dérogations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.	Dérogations : 0
Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).	Dérogations : 0
En cas de redoublement , et/ou de modification du diplôme , les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.	Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale en licence

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des six semestres, sans pondération des semestres.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.	Dérogations : 0
Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.	Dérogations : 0

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.	
Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.	Dérogations : 0
En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.	Dérogations : 0
L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.	Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de DEUG

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4. La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.	
En cas de dispense de semestre, la moyenne obtenue au DEUG est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.	

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 3

Règles applicables aux diplômes LICENCE en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Additionnels : 2

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.	Dérogations : 0
Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.	Dérogations : 3
Absence aux épreuves	
La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve avec convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve sans convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une)</u> , que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation. Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:	
<ul style="list-style-type: none"> • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité. • Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance. 	Dérogations : 0
<u>Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation</u> peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.	Dérogations : 0

Responsable(s) : Gabriella Aragione, Karsten Lehmkuhler

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- (D)
- **Aménagement des horaires d'enseignement** : l'étudiant bénéficie d'un accès privilégié aux enseignements en ligne; il peut suivre les cours en modalité hybride ou participer aux classes virtuelles (aménagement déjà existant pour les EAD).
 - **Attribution d'un régime long d'études** : l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions.

Motif de la dérogation : Les autres aménagements proposés par l'université ne s'appliquent pas : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisque aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus). Nous appliquons l'évaluation continue intégrale (ECI), il n'y a donc pas d'épreuves finales, et aucune session de rattrapage n'est prévue.

Assiduité

- (D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques. Elle l'est aussi pour les modules de méthodologie de LS1-UE2 et de LS2-UE7.

Motif de la dérogation : Ces éléments pédagogiques ont pour but principal de donner à l'étudiant les moyens de mener à bien ses études ou de préparer son insertion professionnelle. Un contrôle de l'assiduité a par conséquent été mis en place (cf. alinéa suivant)

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

- (D) A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés. L'assiduité est vérifiée, pour les étudiants en présence, par des listes d'émargement ; l'étudiant doit être présent à au minimum 75% du cours pour pouvoir prétendre valider la participation. Dans le cas des études à distance, un étudiant est considéré comme assidu s'il s'est connecté à la page de cours et si l'enseignant a eu au moins un contact avec lui durant le semestre, permettant à ce dernier de s'assurer qu'il ait pris connaissance des matériaux mis à disposition sur Moodle.

Motif de la dérogation : La formation est proposée en présence (IP) et en enseignement à distance (EAD) : les règles applicables en matière d'assiduité sont donc différentes pour les étudiants inscrits en présentiel et pour ceux inscrits en distanciel

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté n'est pas dispensé d'assiduité.

Motif de la dérogation : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus)

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres et UE
- (D) Cette formation ne comprend pas de blocs de compétences

Motif de la dérogation : Cette formation ne comprend pas de blocs de compétences

Motif de la dérogation : Cette formation ne comprend pas de blocs de compétences

Compensation en licence et obtention du diplôme

- Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas d'UE – blocs de compétences

Nombre d'évaluations par UE

- (D) Un minimum de deux notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Depuis plusieurs années, la Faculté a limité à deux le nombre d'évaluations des UE porteuses de 3 crédits ECTS, sauf si des impératifs pédagogiques justifient un nombre d'épreuves plus important. Les UE de plus de 3 ECTS continuent, pour leur part, à faire l'objet de trois notes, sauf s'il est justifié d'un point de vue pédagogique de dépasser ce seuil. Soucieuse de se situer dans un processus constant d'amélioration des dispositifs d'évaluation qu'elle met en œuvre, la Faculté a souhaité, en 2018/2019, renforcer la dimension formative de l'évaluation et la penser davantage en termes de compétences. Pour ce faire, elle propose que, dans certaines UE, la note finale repose sur un processus d'évaluation du parcours de l'étudiant durant le semestre ; à plusieurs reprises, l'étudiant remet à l'enseignant-chercheur responsable de l'UE un état de son travail et le modifie en fonction des remarques de ce dernier. La note finale (coefficient 1/1) prend en compte l'ensemble de ces réalisations et atteste, en fin de semestre, le degré d'acquisition des compétences visées par l'évaluation (travail accompagné). De la même façon, certaines UE porteuses de 6 crédits ECTS ne pourront porter que deux épreuves, à condition qu'au moins une des deux sanctionne un travail accompagné au long du semestre. Les retours des étudiants comme des enseignants-chercheurs étant positifs, ce dispositif est reconduit et généralisé depuis 2019/2020.

Règle(s) additionnelle(s)

Cadrage de la semaine d'examens in situ pour les étudiants en EAD

La semaine d'examens in situ est obligatoire pour tous les étudiants en EAD. Les seules exceptions possibles sont les cas d'empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche (conjoint, frère ou sœur, père et mère, ou enfant), l'éloignement géographique important (étudiants habitant hors continent européen) ou le refus d'un visa constituent des cas (D) recevables. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée à Strasbourg ou à distance. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. L'étudiant empêché de se rendre à Strasbourg pour ces épreuves peut demander par écrit une dérogation au responsable de formation, en expliquant les raisons pour lesquelles il ne peut passer ces épreuves à Strasbourg. Le responsable de formation statue sur la recevabilité de cette demande. Dans le cas exceptionnel où la demande de dérogation est acceptée, les examens de substitution peuvent être organisés via les services consulaires et/ou via des outils numériques (visioconférence par exemple).

Motif de la dérogation : /

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - Langues vivantes - 1 élément au choix										
Allemand théologique B1 - Semestres impairs		-	1		1	Version écrite Version courte à domicile	A		O	
					1	Oral Oral sans temps de préparation sur le texte traduit	O	00:10	O	
Anglais théologique B1 - Semestres impairs		-	1		1	Version écrite Version courte à domicile	A		O	
					1	Oral Oral sans temps de préparation sur le texte traduit	O	00:10	O	
Allemand débutant 1 semestre impair		-	1		1	Un oral Un oral au cours du semestre.	O	00:10	N	
					1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Allemand intermédiaire et avancé semestre impair		-			1	Evaluation du travail réalisé Fin de semestre : Evaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10	N	
					1	Evaluation des compétences linguistiques Fin de semestre : Evaluation des compétences linguistiques à l'oral avec note définitive	O	00:10	N	
					0	Evaluation formative Mi-semester : Evaluation formative du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces à l'écrit (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
					0	Evaluation formative Mi-semester : Evaluation des compétences langagières à l'oral (avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
Anglais - Niveau A1 - semestre impair		-			0.5	Production orale en ateliers Au cours du semestre	A		N	
					0.5	Exercice d'expression orale en classe En fin de semestre	O	00:05	N	
					0.5	Une compréhension orale Au cours du semestre	O	00:15	N	
					0.5	Une compréhension écrite Au cours du semestre	E	00:15	N	
					1	Une production écrite en atelier En fin de semestre	E	01:00	N	
Anglais - Niveau A2 - semestre impair		-			0.5	Production orale en ateliers Au cours du semestre	A		N	
					0.5	Exercice d'expression orale en classe En fin de semestre	O	00:10	N	
					0.5	Compréhension écrite Au cours du semestre	E	00:15	N	
					0.5	Une compréhension orale au cours du semestre	O	00:15	N	
					1	Production écrite en atelier En fin de semestre	E	01:00	N	
autre langue vivante		-								
UE 2 - Méthodologie du travail universitaire - 4 modules au choix		3	1							
Autoformation en orthographe		-			1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
ANNÉE A (paire) et ANNÉE B (impaire)		-								
Module méthodologie 1 : Bien commencer ses études en présence (seulement en IP)		-			1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Module méthodologie 2 : Bien commencer ses études à distance (seulement en EAD)		-			1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
ANNÉE A (paire)		-								
Module 3 : Prendre des notes		-			1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Module 5 : S'exprimer à l'écrit (1)		-			1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Module 7 : Analyser une notion ou un concept		-			1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Module 10 : Effectuer une recherche bibliographique		-			1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
ANNÉE B (impaire)		-								
Module 4 : Passer une épreuve orale		-			1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Module 6 : S'exprimer à l'écrit (2)		-			1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Module 8 : Elaborer une problématique		-			1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Module 9 : Comment bien lire ?		-			1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
UE 3 - Introduction à la théologie protestante		3	1							
Introduction à la théologie protestante		-	1		1	Analyse de textes Analyse d'un texte court dans une des disciplines de l'UE, au choix de l'étudiant, 2 pages à domicile	A		O	
					1	Analyse de textes Analyse d'un texte court dans une des disciplines de l'UE, au choix de l'étudiant, 2 pages à domicile	A		O	
Disciplines bibliques		-								
Disciplines historiques		-								
Disciplines systématiques		-								
Disciplines pratiques		-								
UE 4 - Hébreu		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Hébreu 1		-	1		1	Test de connaissances à l'oral Oral de 10 min., avec préparation (10 min)	O	00:20	O	
					1	Test de connaissances à l'écrit	E	01:00	O	
					2	Test de connaissances à l'écrit	E	02:00	O	
UE 5 - Grec		6	2							
Grec 1		-	1		1	Test de connaissances à l'oral	O	00:15	O	
					2	Version à l'écrit	E	01:00	O	
					3	Version à l'écrit	E	01:00	O	
UE 6 - Disciplines bibliques		3	1							
Introduction à l'Ancien Testament		-	1		1	Test de connaissances à l'oral Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du DU Langues bibliques	O	00:15	O	
					1	Synthèse du cours A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
Introduction au Nouveau Testament		-	1		1	Test de connaissances à l'oral Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du DU Langues bibliques	O	00:15	O	
					1	Fiche de lecture A domicile, sur un ouvrage concernant le Nouveau Testament, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
UE 7 - Disciplines historiques		3	1							
Histoire du christianisme ancien		-	1		1	Analyse de texte à l'écrit Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du MIMA	E	01:30	O	
					1	Analyse de texte à l'écrit Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du MIMA	E	01:30	O	
					1	Synthèse du cours A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
UE 8 - Disciplines systématiques		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Analyse de texte à l'écrit Analyse d'un texte court avec questions	E	01:00	O	
Semestre 2 - Théologie protestante		30	1							
UE 1 - Langues vivantes - 1 élément au choix		3	1							
Allemand théologique B1 - Semestres pairs		-			1	Traduction À domicile	A		O	
					1	Résumé À domicile, résumé en français d'un article ou d'une œuvre en langue	A		O	
Anglais théologique B1 - Semestres pairs		-			1	Traduction À domicile	A		O	
					1	Résumé À domicile, résumé en français d'un article ou d'une œuvre en langue	A		O	
Allemand débutant 1 semestre pair		-			1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
Allemand intermédiaire et avancé semestre pair		-			1	Evaluation des compétences linguistiques Fin de semestre : Evaluation des compétences linguistiques à l'oral (avec note définitive)	O	00:10	N	
					0	Evaluation formative Mi-semestre : Evaluation formative du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces à l'oral (évaluation avec note et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
					0	Evaluation formative Mi-semestre : Evaluation formative des compétences langagières à l'oral (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
					1	Evaluation du travail réalisé Fin de semestre : Evaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10	N	

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.5	Production orale en ateliers Au cours du semestre	A		N	
					0.5	Exercice d'expression orale en classe	O	00:05	N	
					0.5	Une compréhension écrite Au cours du semestre	E	00:15	N	
					0.5	Une compréhension orale au cours du semestre	O	00:15	N	
Anglais - Niveau A2 - semestre pair		-			1	Une production écrite en atelier En fin de semestre	E	01:00	N	
					0.5	Production orale en ateliers Au cours du semestre	A		N	
					0.5	Exercice d'expression orale en classe	O	00:10	N	
					0.5	Une compréhension écrite Au cours du semestre	E	00:15	N	
					0.5	Une compréhension orale au cours du semestre	O	00:15	N	
autre langue vivante		-								
UE 2 - Hébreu		6	2							
Hébreu 2		-	1		1	Test de connaissances à l'écrit	E	01:00	O	
					1	Test de connaissances à l'oral Oral de 10 min. avec temps de préparation (10 min.)	O	00:20	O	
					2	Test de connaissances à l'écrit	E	02:00	O	
UE 3 - Grec		6	2							
Grec 2		-	1		1	Test de connaissances à l'écrit	E	00:15	O	
					2	Version à l'écrit	E	02:00	O	
					3	Version à l'écrit	E	02:00	O	
UE 4 - Disciplines bibliques		3	1							
Introduction à l'exégèse (Nouveau Testament)		-	1		1	Exégèse accompagnée Travail accompagné. À domicile, 5-6 pages	A		O	
Ancien Testament (sur programme de lecture)		-			0	Sans validation	A		N	
UE 5 - Disciplines historiques		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Histoire du christianisme moderne		-	1		1	Travail écrit À domicile. Validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre. Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence	A		O	
					1	Synthèse du cours A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
Histoire des religions sur programme de lecture		-			0	Sans validation Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de la Licence	A		N	
					1	Oral sur le cours Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	E	00:15	O	
UE 6 - Disciplines systématiques		3	1							
Dogmatique		-	1		1	DST Questionnaire à réponses rédigées	E	00:45	O	
Éthique		-	1		1	DST Questionnaire à réponses rédigées	E	00:45	O	
UE 7 - Projet professionnel de l'étudiant - 2 modules au choix		3	1							
Stage		-	1		1	Rapport de stage Entre 10.000 et 15.000 signes	A		O	
Théologie pratique		-	1		1	DST Avec documents	E	01:30	O	
					1	DST Sans documents (trois questions à rédiger)	E	01:00	O	
Journées Interdisciplinaires - S4		-			1	Prestation orale aux JID Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les L2. Les étudiants en L1 et en L3 sont invités à participer aux manifestations organisées dans le cadre des JID	O	01:00	O	
Préparation au certificat PIX (compétences numériques)		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
module 1 : débattre d'un sujet théologique		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Module 2 : Élaborer une fiche de lecture		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 8 - Option - 1 élément au choix		3	1							
La Bible et sa réception		-			1	Plan et bibliographie en vue d'une analyse À domicile	A		O	
					1	Analyse écrite d'un document À domicile, 8.000 signes	A		O	
Cours interdisciplinaire		-	1		1	Exposé Validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	O	00:20	O	
Cours dans une autre faculté		-								

Document intermédiaire

Responsable(s) : Gabriella Aragione, Karsten Lehmkuhler

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- (D) **Aménagement des horaires d'enseignement** : l'étudiant bénéficie d'un accès privilégié aux enseignements en ligne ; il peut suivre les cours en modalité hybride ou participer aux classes virtuelles (aménagement déjà existant pour les EAD).

Attribution d'un régime long d'études : l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Les autres aménagements proposés par l'université ne s'appliquent pas : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus). Nous appliquons l'évaluation continue intégrale (ECI), il n'y a donc pas d'épreuves finales, et aucune session de rattrapage n'est prévue.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques. Elle l'est aussi pour les modules de méthodologie de LS3-UE2 et pour les cours identifiés comme des TD dans la maquette : LS3-UE6 (TD de philosophie : la dissertation) ; LS4-UE3 (TD d'Histoire du christianisme ancien : le commentaire de texte) et LS4-UE6 (TD du Cours interdisciplinaire : la prestation orale)

Motif de la dérogation : Ces éléments pédagogiques ont pour but principal de donner à l'étudiant les moyens de mener à bien ses études ou de préparer son insertion professionnelle. Un contrôle de l'assiduité a par conséquent été mis en place (cf. alinéa suivant).

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

- (D) A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

L'assiduité est vérifiée, pour les étudiants en présence, par des listes d'émargement ; l'étudiant doit être présent à au minimum 75% du cours pour pouvoir prétendre valider la participation. Dans le cas des études à distance, un étudiant est considéré comme assidu s'il s'est connecté à la page de cours et si l'enseignant a eu au moins un contact avec lui durant le semestre, permettant à ce dernier de s'assurer qu'il ait pris connaissance des matériaux mis à disposition sur Moodle.

Motif de la dérogation : La formation est proposée en présence (IP) et en enseignement à distance (EAD) : les règles applicables en matière d'assiduité sont donc différentes.

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique n'est pas dispensé d'assiduité

Motif de la dérogation : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus).

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres et UE
- (D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : Cette formation ne comprend pas de blocs de compétences

Motif de la dérogation : Cette formation ne comprend pas d'UE – blocs de compétences

Compensation en licence et obtention du diplôme

- Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.
- (D)

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas d'UE – blocs de compétences.

Nombre d'évaluations par UE

- (D) Un minimum de deux notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Depuis plusieurs années, la Faculté a limité à deux le nombre d'évaluations des UE porteuses de 3 crédits ECTS, sauf si des impératifs pédagogiques justifient un nombre d'épreuves plus important. Les UE de plus de 3 ECTS continuent, pour leur part, à faire l'objet de trois notes, sauf s'il est justifié d'un point de vue pédagogique de dépasser ce seuil. Soucieuse de se situer dans un processus constant d'amélioration des dispositifs d'évaluation qu'elle met en œuvre, la Faculté a souhaité, en 2018/2019, renforcer la dimension formative de l'évaluation et la penser davantage en termes de compétences. Pour ce faire, elle propose que, dans certaines UE, la note finale repose sur un processus d'évaluation du parcours de l'étudiant durant le semestre ; à plusieurs reprises, l'étudiant remet à l'enseignant-chercheur responsable de l'UE un état de son travail et le modifie en fonction des remarques de ce dernier. La note finale (coefficient 1/1) prend en compte l'ensemble de ces réalisations et atteste, en fin de semestre, le degré d'acquisition des compétences visées par l'évaluation (travail accompagné). De la même façon, certaines UE porteuses de 6 crédits ECTS ne pourront porter que deux épreuves, à condition qu'au moins une des deux sanctionne un travail accompagné au long du semestre. Les retours des étudiants comme des enseignants-chercheurs étant positifs, ce dispositif est reconduit et généralisé depuis 2019/2020.

Document intermédiaire

(A) Au terme de la Licence, la Faculté souhaite évaluer la culture générale et la capacité des étudiants à mobiliser leurs connaissances. Elle le fait depuis 2009 sous la forme de quatre grands oraux. Dans la maquette mise en œuvre en septembre 2018, ces oraux sont préparés lors de plusieurs TD, qui s'échelonnent de L1 à L3 et qui sont dédiés à l'accompagnement de la lecture des textes au programme de ces grands oraux. Depuis 2019, les étudiants passent un des grands oraux (Disciplines pratiques en LS4) en deuxième année, et les trois autres en troisième année (Disciplines historiques en LS5, Disciplines bibliques et systématiques en LS6). Pour les UE concernées (LS4 UE5, L-S5 UE5, LS6 UE4 et UE6), il est demandé de reconduire la dérogation concernant les Grands Oraux : ces oraux validant un long processus de formation, dans lequel les compétences et connaissances évaluées lors de cet examen ont été exercées chaque semestre et permettent d'attester que l'étudiant a acquis les compétences et connaissances requises en Licence, trois notes sont simultanément attribuées au terme du grand oral pour chacune de ces UE ; chacune d'entre elles représente 1/3 de la note finale.

Règle(s) additionnelle(s)

Cadrage de la semaine d'examens in situ pour les étudiants en EAD

(D) La semaine d'examens in situ est obligatoire pour tous les étudiants en EAD. Les seules exceptions possibles sont les cas d'empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche (conjoint, frère ou sœur, père et mère, ou enfant), l'éloignement géographique important (étudiants habitant hors continent européen) ou le refus d'un visa constituent des cas recevables. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée à Strasbourg ou à distance. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. L'étudiant empêché de se rendre à Strasbourg pour ces épreuves peut demander par écrit une dérogation au responsable de formation, en expliquant les raisons pour lesquelles il ne peut passer ces épreuves à Strasbourg. Le responsable de formation statue sur la recevabilité de cette demande. Dans le cas exceptionnel où la demande de dérogation est acceptée, les examens de substitution peuvent être organisés via les services consulaires et/ou via des outils numériques (visioconférence par exemple).

[Motif de la dérogation : /](#)

Document de Référence

OBJETS					Session unique						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	
											Semestre 3 - Théologie protestante
UE 1 - Langues vivantes - 1 élément au choix											
Allemand théologique B1 - Semestres impairs		-	1		1	Version écrite Version courte à domicile	A			O	
					1	Oral Oral sans temps de préparation sur le texte traduit	O	00:10	O		
Anglais théologique B1 - Semestres impairs		-	1		1	Version écrite Version courte à domicile	A			O	
					1	Oral Oral sans temps de préparation sur le texte traduit	O	00:10	O		
Allemand débutant 1 semestre impair		-	1		1	Un oral Un oral au cours du semestre.	O	00:10		N	
					1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre.	E	00:30		N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre.	E	00:30		N	
Allemand intermédiaire et avancé semestre impair		-	1		1	Evaluation du travail réalisé Fin de semestre : Evaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10		N	
					1	Evaluation des compétences linguistiques Fin de semestre : Evaluation des compétences linguistiques à l'oral avec note définitive	O	00:10		N	
					0	Evaluation formative Mi-semestre : Evaluation formative du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces à l'écrit (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10		N	
					0	Evaluation formative Mi-semestre : Evaluation des compétences langagières à l'oral (avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10		N	

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.5	Exercice d'expression orale en classe En fin de semestre	O	00:05	N	
					0.5	Une compréhension orale Au cours du semestre	O	00:15	N	
					0.5	Une compréhension écrite Au cours du semestre	E	00:15	N	
					1	Une production écrite en atelier En fin de semestre	E	01:00	N	
Anglais - Niveau A2 - semestre impair		-	1		0.5	Production orale en ateliers Au cours du semestre	A		N	
					0.5	Exercice d'expression orale en classe En fin de semestre	O	00:10	N	
					0.5	Compréhension écrite Au cours du semestre	E	00:15	N	
					0.5	Une compréhension orale au cours du semestre	O	00:15	N	
					1	Production écrite en atelier En fin de semestre	E	01:00	N	
autre langue vivante		-	1							
UE 2 - Méthodologie du travail universitaire -3 modules au choix		3	1							
Autoformation en orthographe		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
ANNÉE A (paire) et ANNÉE B (impaire)		-								
Module méthodologie 1 : Bien commencer ses études en présence (seulement en IP)		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Module méthodologie 2 : Bien commencer ses études à distance (seulement en EAD)		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
ANNÉE A (paire)		-								
Module 3 : Prendre des notes		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Module 5 : S'exprimer à l'écrit (1)		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Module 7 : Analyser une notion ou un concept		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Module 10 : Effectuer une recherche bibliographique		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Module 4 : Passer une épreuve orale		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Module 6 : S'exprimer à l'écrit (2)		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Module 8 : Elaborer une problématique		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Module 9 : Comment bien lire ?		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
UE 3 - Ancien Testament - S3		3	1							
Hébreu 3		-	1		1	Oral Sur les textes de l'Ancien Testament étudiés durant le semestre	O	00:15	O	
Introduction à l'exégèse - Ancien Testament		-	1		1	Oral sur le cours	O	00:20	O	
UE 4 - Nouveau Testament		3	1							
Grec 3		-	1		1	Version à l'écrit Avec instruments de travail	E	02:00	O	
Nouveau testament		-	1		1	Exégèse sur table	E	04:00	O	
UE 5 - Disciplines historiques		6	2							
Histoire du christianisme médiéval		-	1		1	Questionnaire écrit Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	E	01:00	O	
					1	Synthèse du cours A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
Histoire des religions - S3		-	1		1	Questionnaire écrit Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	E	01:00	O	
					1	Fiche de présentation d'une source A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
ANNEE A : Lecture de textes en Histoire du Christianisme ancien		-			0	Sans validation	A		N	
ANNEE B : Lecture de textes en Histoire du Christianisme médiéval		-			0	Sans validation	A		N	
UE 6 - Disciplines systématiques		3	1							
Philosophie		-	1		1	Dissertation ou commentaire de texte accompagnés Travail accompagné. A domicile, entre 10.000 et 15.000 signes.	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
ANNEE A : Lecture de textes en Ethique		-			0	Sans validation	A		N	
ANNEE B : Lecture de textes en Dogmatique		-			0	Sans validation	A		N	
UE 7 - Disciplines pratiques		6	2							
Théologie pratique		-	1		1	Dossier Étude de cas écrit, entre 12.000 et 15.000 signes, à domicile	A		O	
					1	Entretien oral Sur le dossier, sans temps de préparation	O	00:20	O	
Musicologie		-	1		1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20 min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	DST Brève dissertation sur le cours en temps limité. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	E	01:00	O	
ANNEE A : Lecture de textes en Théologie pratique		-			0	Sans validation	A		N	
ANNEE B : Lecture de textes en Sociologie		-			0	Sans validation	A		N	
UE 8 - Option - 1 élément au choix		3	1							
Interprétation de la Bible dans l'Antiquité		-	1		1	Questionnaire écrit sur un document À domicile, entre 3.000 et 4.000 signes	A		O	
					1	Questionnaire écrit sur un document À domicile, entre 3.000 et 4.000 signes	A		O	
Initiation à la recherche		-	1		1	DST Travail écrit sur documents	E	02:00	O	
					1	DST Travail écrit sur documents	E	02:00	O	
UE 9 - UE supplémentaire - 1 élément au choix - S3		3	1							
Hébreu avancé MS1		-	1		1	Oral sur les textes étudiés en cours Oral de 10 min, avec temps de préparation de 10 min	O	00:20	O	
					1	Oral sur les textes étudiés en cours Oral de 10 min, avec temps de préparation de 10 min	O	00:20	O	
Grec patristique MS1		-	1		1	Traduction d'un texte étudié en cours	O	00:15	O	
					1	Traduction personnelle et questionnaire Sur une partie des textes au programme (à domicile)	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Initiation à l'arabe MS1		-	1		1	Oral	O	00:15	O	
Semestre 4 - Théologie protestante		30	1							
UE 1 - Langues vivantes - 1 élément au choix		3	1							
Allemand théologique B1 - Semestres pairs		-	1		1	Traduction À domicile	A		O	
					1	Résumé À domicile, résumé en français d'un article ou d'une œuvre en langue	A		O	
Anglais théologique B1 - Semestres pairs		-	1		1	Traduction À domicile	A		O	
					1	Résumé À domicile, résumé en français d'un article ou d'une œuvre en langue	A		O	
Allemand débutant 1 semestre pair		-	1		1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
Allemand intermédiaire et avancé semestre pair		-	1		1	Evaluation des compétences linguistiques Fin de semestre : Evaluation des compétences linguistiques à l'oral (avec note définitive)	O	00:10	N	
					0	Evaluation formative Mi-semestre : Evaluation formative du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces à l'oral (évaluation avec note et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
					0	Evaluation formative Mi-semestre : Evaluation formative des compétences langagières à l'oral (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
					1	Evaluation du travail réalisé Fin de semestre : Evaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.5	Production orale en ateliers Au cours du semestre	A		N	
					0.5	Exercice d'expression orale en classe	O	00:05	N	
					0.5	Une compréhension écrite Au cours du semestre	E	00:15	N	
					0.5	Une compréhension orale au cours du semestre	O	00:15	N	
Anglais - Niveau A2 - semestre pair		-	1		1	Une production écrite en atelier En fin de semestre	E	01:00	N	
					0.5	Production orale en ateliers Au cours du semestre	A		N	
					0.5	Exercice d'expression orale en classe	O	00:10	N	
					0.5	Une compréhension écrite Au cours du semestre	E	00:15	N	
					0.5	Une compréhension orale au cours du semestre	O	00:15	N	
autre langue vivante		-	1							
UE 2 - Disciplines bibliques		3	1							
Ancien testament- S4		-	1		1	Exégèse accompagnée Travail accompagné. A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes	A		O	
Ancien et Nouveau Testament sur programme de lecture dont textes en hébreu/grec - S4		-			0	Sans validation	A		N	
UE 3 - Disciplines historiques		3	1							
Histoire du christianisme ancien - S4		-	1		1	Commentaire écrit de texte À domicile, entre 10.000 et 15.000 signes	A		O	
TD Histoire du christianisme ancien (le commentaire de textes) - S4					1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		O	
					1	Travail écrit À domicile, entre 10.000 et 15.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les non-spécialistes	A		O	
Histoire du christianisme moderne - Lecture de sources - S4		-	1		1	DST Commentaire de texte	E	03:00	O	
UE 4 - Disciplines systématiques		6	2							
Psychologie de la religion - S4					1	Exposé oral sur un thème ou un texte lié au cours Uniquement pour les IP	O	00:20	O	
					1	Exposé écrit sur un thème ou un texte lié au cours 10 000 signes. Uniquement pour les EAD	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
ANNEE A : Lecture de textes en Philosophie		-			0	Sans validation	A		N	
ANNEE B : Lecture de textes en Psychologie de la religion		-			0	Sans validation	A		N	
UE 5 - Disciplines pratiques		6	2		1	Grand oral en Théologie pratique Oral sur les textes au programme	O	00:10	O	
					1	Grand oral en Sociologie Oral sur les textes au programme	O	00:10	O	
					1	Grand oral en Musicologie Oral sur les textes au programme	O	00:10	O	
Théologie pratique - S4		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	A		N	
					1	1 écrit (2h) ou un oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N	
Sociologie - S4		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
					1	DST Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les non spécialistes	E	02:00	O	
Le christianisme dans sa diversité - S4		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
UE 6 - Initiation à l'interdisciplinarité		3	1							
Cours interdisciplinaire - S4		-	1		1	Exposé Exposé sur la base d'un travail personnel	O	00:20	O	
TD du Cours interdisciplinaire (la prestation orale) - S4		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Journées Interdisciplinaires - S4		-	1		1	Prestation orale aux JID Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les L2. Les étudiants en L1 et en L3 sont invités à participer aux manifestations organisées dans le cadre des JID	O	01:00	O	
UE 7 - Option 1 - 1 élément au choix -		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Entretien oral Sur le DST	O	00:15	O	
La Bible et sa réception		-	1		1	Plan et bibliographie en vue d'une analyse À domicile	A		O	
					1	Analyse écrite d'un document À domicile, 8.000 signes	A		O	
Musicologie - S4		-	1		1	DST DST avec questions de cours	E	00:30	O	
					1	DST DST avec une brève dissertation	E	00:30	O	
Cours dans une autre faculté		-	1							
UE 8 - Option 2 - 1 élément au choix - S4		3	1							
Éthique - S4		-	1		1	DST	E	02:00	O	
					1	Entretien oral Sur le DST	O	00:15	O	
La Bible et sa réception		-	1		1	Plan et bibliographie en vue d'une analyse À domicile	A		O	
					1	Analyse écrite d'un document À domicile, 8.000 signes	A		O	
Musicologie - S4		-	1		1	DST DST avec questions de cours	E	00:30	O	
					1	DST DST avec une brève dissertation	E	00:30	O	
Cours dans une autre faculté		-	1							
UE 9 - UE supplémentaire - 1 élément au choix - S4		3								
Enseignement complémentaire aux choix de l'étudiant		-								
Hébreu avancé MS2 THP		-	1		1	Oral	O	00:15	O	
					1	DST Version avec instruments de travail	E	02:00	O	
Latin MS2 THP		-	1		1	Traduction Traduction écrite, à domicile	A		O	
					1	Traduction Traduction orale (20 min.), avec temps de préparation (20 min.)	O	00:40	O	
Grec patristique MS2 THP		-	1		1	Traduction personnelle et questionnaire Sur une partie des textes au programme, à domicile	A		O	
					1	Traduction d'un texte étudié en cours	O	00:15	O	

Responsable(s) : Gabriella Aragione, Karsten Lehmkuhler

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- (D)
- **Aménagement des horaires d'enseignement** : l'étudiant bénéficie d'un accès privilégié aux enseignements en ligne ; il peut suivre les cours en modalité hybride ou participer aux classes virtuelles (aménagement déjà existant pour les EAD).
 - **Attribution d'un régime long d'études** : l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Les autres aménagements proposés par l'université ne s'appliquent pas : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus) Nous appliquons l'évaluation continue intégrale (ECI), il n'y a donc pas d'épreuves finales, et aucune session de rattrapage n'est prévue.

Assiduité

- (D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques. Elle l'est aussi pour les cours identifiés comme des TD dans la maquette (LS5-UE7: TD de Théologie pratique)

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

- (D) A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

L'assiduité est vérifiée, pour les étudiants en présence, par des listes d'émargement ; l'étudiant doit être présent à au minimum 75% du cours pour pouvoir prétendre valider la participation. Dans le cas des études à distance, un étudiant est considéré comme assidu s'il s'est connecté à la page de cours et si l'enseignant a eu au moins un contact avec lui durant le semestre, permettant à ce dernier de s'assurer qu'il ait pris connaissance des matériaux mis à disposition sur Moodle.

Motif de la dérogation : Ces éléments pédagogiques ont pour but principal de donner à l'étudiant les moyens de mener à bien ses études ou de préparer son insertion professionnelle. Un contrôle de l'assiduité a par conséquent été mis en place (cf. alinéa suivant).

Motif de la dérogation : La formation est proposée en présence (IP) et en enseignement à distance (EAD) : les règles applicables en matière d'assiduité sont donc différentes.

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique n'est pas dispensé d'assiduité

Motif de la dérogation : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus).

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres et UE
- (D) Cette formation ne comprend pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : Cette formation ne comprend pas de blocs de compétences

Motif de la dérogation : Cette formation ne comprend pas d'UE – blocs de compétences

Compensation en licence et obtention du diplôme

- Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas d'UE – blocs de compétences

Nombre d'évaluations par UE

- (D) Un minimum de deux notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Depuis plusieurs années, la Faculté a limité à deux le nombre d'évaluations des UE porteuses de 3 crédits ECTS, sauf si des impératifs pédagogiques justifient un nombre d'épreuves plus important. Les UE de plus de 3 ECTS continuent, pour leur part, à faire l'objet de trois notes, sauf s'il est justifié d'un point de vue pédagogique de dépasser ce seuil. Soucieuse de se situer dans un processus constant d'amélioration des dispositifs d'évaluation qu'elle met en œuvre, la Faculté a souhaité, en 2018/2019, renforcer la dimension formative de l'évaluation et la penser davantage en termes de compétences. Pour ce faire, elle propose que, dans certaines UE, la note finale repose sur un processus d'évaluation du parcours de l'étudiant durant le semestre ; à plusieurs reprises, l'étudiant remet à l'enseignant-chercheur responsable de l'UE un état de son travail et le modifie en fonction des remarques de ce dernier. La note finale (coefficient 1/1) prend en compte l'ensemble de ces réalisations et atteste, en fin de semestre, le degré d'acquisition des compétences visées par l'évaluation (travail accompagné). De la même façon, certaines UE porteuses de 6 crédits ECTS ne pourront porter que deux épreuves, à condition qu'au moins une des deux sanctionne un travail accompagné au long du semestre. Les retours des étudiants comme des enseignants-chercheurs étant positifs, ce dispositif est reconduit et généralisé depuis 2019/2020.

Document intermédiaire

(A) Au terme de la Licence, la Faculté souhaite évaluer la culture générale et la capacité des étudiants à mobiliser leurs connaissances. Elle le fait depuis 2009 sous la forme de quatre grands oraux. Dans la maquette mise en œuvre en septembre 2018, ces oraux sont préparés lors de plusieurs TD, qui s'échelonnent de L1 à L3 et qui sont dédiés à l'accompagnement de la lecture des textes au programme de ces grands oraux. Depuis 2019, les étudiants passent un des grands oraux (Disciplines pratiques en LS4) en deuxième année, et les trois autres en troisième année (Disciplines historiques en LS5, Disciplines bibliques et systématiques en LS6). Pour les UE concernées (LS4 UE5, L-S5 UE5, LS6 UE4 et UE6), il est demandé de reconduire la dérogation concernant les Grands Oraux : ces oraux validant un long processus de formation, dans lequel les compétences et connaissances évaluées lors de cet examen ont été exercées chaque semestre et permettent d'attester que l'étudiant a acquis les compétences et connaissances requises en Licence, trois notes sont simultanément attribuées au terme du grand oral pour chacune de ces UE ; chacune d'entre elles représente 1/3 de la note finale.

Règle(s) additionnelle(s)

Cadrage de la semaine d'examens in situ pour les étudiants en EAD

(D) La semaine d'examens in situ est obligatoire pour tous les étudiants en EAD. Les seules exceptions possibles sont les cas d'empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche (conjoint, frère ou sœur, père et mère, ou enfant), l'éloignement géographique important (étudiants habitant hors continent européen) ou le refus d'un visa constituent des cas recevables. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée à Strasbourg ou à distance. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. L'étudiant empêché de se rendre à Strasbourg pour ces épreuves peut demander par écrit une dérogation au responsable de formation, en expliquant les raisons pour lesquelles il ne peut passer ces épreuves à Strasbourg. Le responsable de formation statue sur la recevabilité de cette demande. Dans le cas exceptionnel où la demande de dérogation est acceptée, les examens de substitution peuvent être organisés via les services consulaires et/ou via des outils numériques (visioconférence par exemple)

[Motif de la dérogation : /](#)

OBJETS					Session unique						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	
											Semestre 5 - Théologie protestante
UE 1 - Langues vivantes - 1 élément au choix - S5											
Allemand théologique B1 - Semestres impairs		-			1	Version écrite Version courte à domicile	A			O	
					1	Oral Oral sans temps de préparation sur le texte traduit	O	00:10	O		
Anglais théologique B1 - Semestres impairs		-			1	Version écrite Version courte à domicile	A			O	
					1	Oral Oral sans temps de préparation sur le texte traduit	O	00:10	O		
Allemand débutant 1 semestre impair		-			1	Un oral Un oral au cours du semestre.	O	00:10		N	
					1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre.	E	00:30		N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre.	E	00:30		N	
Allemand intermédiaire et avancé semestre impair		-			1	Evaluation du travail réalisé Fin de semestre : Evaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10		N	
					1	Evaluation des compétences linguistiques Fin de semestre : Evaluation des compétences linguistiques à l'oral avec note définitive	O	00:10		N	
					0	Evaluation formative Mi-semestre : Evaluation formative du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces à l'écrit (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10		N	
					0	Evaluation formative Mi-semestre : Evaluation des compétences langagières à l'oral (avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10		N	

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.5	Exercice d'expression orale en classe En fin de semestre	O	00:05	N	
					0.5	Une compréhension orale Au cours du semestre	O	00:15	N	
					0.5	Une compréhension écrite Au cours du semestre	E	00:15	N	
					1	Une production écrite en atelier En fin de semestre	E	01:00	N	
Anglais - Niveau A2 - semestre impair	-				0.5	Production orale en ateliers Au cours du semestre	A		N	
					0.5	Exercice d'expression orale en classe En fin de semestre	O	00:10	N	
					0.5	Compréhension écrite Au cours du semestre	E	00:15	N	
					0.5	Une compréhension orale au cours du semestre	O	00:15	N	
					1	Production écrite en atelier En fin de semestre	E	01:00	N	
autre langue vivante		-								
UE 2 - Méthodologie du travail universitaire		3	1							
Autoformation en orthographe		-			1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Préparation du mémoire de Licence		-			0	Sans validation	A		N	
Accompagnement mémoire/stage		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
UE 3 - Ancien Testament - S5		3	1							
Ancien Testament - S5		-	1		1	Exégèse Travail accompagné. Exégèse d'un texte court, à domicile (10.000 signes max.)	A		O	
Hébreu 3		-	1		1	Oral Sur les textes de l'Ancien Testament étudiés durant le semestre	O	00:15	O	
UE4 - Nouveau Testament - S5		3	1							
Nouveau testament - S5		-	1		1	Exégèse Exégèse d'un texte court, à domicile, entre 16.000 et 18.000 signes	A		O	
Grec 3		-	1		1	Version à l'écrit Avec instruments de travail	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 5 - Disciplines historiques - S5		6	2		1	Grand oral Hist.christianisme ancien (Option 1) Sur les textes au programme	O	00:10	O	
					1	Grand oral Histoire des religions (Option 1) Sur les textes au programme	O	00:10	O	
					1	Grand oral Hist.Christ.médiév.et moderne (Option 1) Sur les textes au programme	O	00:10	O	
					1	Grand Oral Disciplines historiques (Option 2) Exposé sur la base d'une recherche transversale sur un thème donné et portant sur les trois disciplines (3 notes). Durée : 15 min (exposé), 15 min (questions)	O	00:30	O	
Histoire du christianisme moderne -S5		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Histoire des religions - S5		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	A		N	
					1	Oral sur le cours Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	O	00:15	O	
ANNEE A : Lecture de textes en Histoire du Christianisme ancien		-			0	Sans validation	A		N	
ANNEE B : Lecture de textes en Histoire du Christianisme médiéval		-			0	Sans validation	A		N	
UE 6 - Disciplines systématiques - S5		6	2							
Éthique - S5		-	1		1	Travail sur documents accompagné Analyse critique accompagnée d'une thématique à partir de documents, à domicile	A		O	
Dogmatique - S5		-	1		1	Analyse d'une thématique à l'oral À partir de documents (préparation à domicile)	O	00:20	O	
ANNEE A : Lecture de textes en Ethique		-			0	Sans validation	A		N	
ANNEE B : Lecture de textes en Dogmatique		-			0	Sans validation	A		N	
UE 7 - Disciplines pratiques - S5		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N	
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N	
Sociologie		-	1		1	DST	E	04:00	O	
					1	Oral avec préparation Oral (15 min), avec temps de préparation (15 min)	O	00:30	O	
ANNEE A : Lecture de textes en Théologie pratique		-			0	Sans validation	A		N	
ANNEE B : Lecture de textes en Sociologie		-			0	Sans validation	A		N	
UE 8 - Option - 1 élément au choix - S5		3	1							
Interprétation de la Bible dans l'Antiquité		-	1		1	Questionnaire écrit sur un document À domicile, entre 3.000 et 4.000 signes	A		O	
					1	Questionnaire écrit sur un document À domicile, entre 3.000 et 4.000 signes	A		O	
Initiation à la recherche		-	1		1	DST Travail écrit sur documents	E	02:00	O	
					1	DST Travail écrit sur documents	E	02:00	O	
UE 9 - UE supplémentaire - 1 élément au choix - S5		3	1							
Hébreu avancé MS1		-			1	Oral sur les textes étudiés en cours Oral de 10 min, avec temps de préparation de 10 min	O	00:20	O	
					1	Oral sur les textes étudiés en cours Oral de 10 min, avec temps de préparation de 10 min	O	00:20	O	
Grec patristique MS1		-			1	Traduction d'un texte étudié en cours	O	00:15	O	
					1	Traduction personnelle et questionnaire Sur une partie des textes au programme (à domicile)	A		O	
Latin MS1		-			1	Oral	O	00:15	O	
					1	Oral	O	00:15	O	
Semestre 6 - Théologie protestante		30	1							
UE 1 - Langues vivantes - 1 élément au choix		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Résumé À domicile, résumé en français d'un article ou d'une œuvre en langue	A		O	
Anglais théologique B1 - Semestres pairs		-			1	Traduction À domicile	A		O	
					1	Résumé À domicile, résumé en français d'un article ou d'une œuvre en langue	A		O	
Allemand débutant 1 semestre pair		-			1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
Allemand intermédiaire et avancé semestre pair		-			1	Evaluation des compétences linguistiques Fin de semestre : Evaluation des compétences linguistiques à l'oral (avec note définitive)	O	00:10	N	
					0	Evaluation formative Mi-semestre : Evaluation formative du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces à l'oral (évaluation avec note et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
					0	Evaluation formative Mi-semestre : Evaluation formative des compétences langagières à l'oral (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
					1	Evaluation du travail réalisé Fin de semestre : Evaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10	N	
Anglais - Niveau A1 - semestre pair		-			1	Production écrite en atelier En fin de semestre	E	01:00	N	
					0.5	Production orale en ateliers Au cours du semestre	A		N	
					0.5	Exercice d'expression orale en classe	O	00:05	N	
					0.5	Une compréhension écrite Au cours du semestre	E	00:15	N	
					0.5	Une compréhension orale au cours du semestre	O	00:15	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.5	Production orale en ateliers Au cours du semestre	A		N	
					0.5	Exercice d'expression orale en classe	O	00:10	N	
					0.5	Une compréhension écrite Au cours du semestre	E	00:15	N	
					0.5	Une compréhension orale au cours du semestre	O	00:15	N	
autre langue vivante		-								
UE 2 - Pratique personnelle et professionnelle - S6		3	1							
Stage - S6		-	1		1	Rapport de stage Rapport de stage soulignant les enjeux théologiques ou ecclésiologiques. A domicile (entre 10 000 et 15 000 signes). Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les IP	A		O	
					1	Compte-rendu d'expérience Compte-rendu d'expérience soulignant les enjeux théologiques ou ecclésiologiques (entre 10 000 et 15 000 signes). Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les EAD	A		O	
					1	Entretien sur le rapport de stage Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les IP	O	00:30	O	
					1	Entretien sur le compte-rendu d'expérience Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les EAD	O	00:30	O	
Formation-Orientation et rencontre avec des professionnels - S6		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
Journées Interdisciplinaires - S4		-			1	Prestation orale aux JID Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les L2. Les étudiants en L1 et en L3 sont invités à participer aux manifestations organisées dans le cadre des JID	O	01:00	O	
UE 3 - Mémoire - S6		6	2							
Rédaction du mémoire et soutenance - S6		-	1		1	Mémoire 60.000 signes	A		O	
					1	Soutenance	O	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 4 - Disciplines bibliques - S6		3	1		1	Grand oral en Ancien Testament Oral sur les textes au programme	O	00:10	O	
					1	Grand oral en Nouveau Testament Oral sur les textes au programme	O	00:10	O	
					1	Grand oral en Philologie biblique Oral sur les textes au programme	O	00:10	O	
Ancien et Nouveau Testament sur programme de lecture dont textes en hébreu/grec - S4		-			0	Sans validation	A		N	
UE 5 - Disciplines historiques - S6		3	1							
Histoire du christianisme ancien - S6		-	1		1	Travail sur documents À domicile, entre 10.000 et 12.000 signes	A		O	
					1	Oral Exposé en lien avec le travail écrit (15 min.) suivi d'un temps de questions (5 min.)	O	00:20	O	
UE 6 - Disciplines systématiques - S6		3	1		1	Grand oral en Dogmatique (Option 1) Oral sur les textes au programme	O	00:10	O	
					1	Grand oral en Ethique (Option 1) Oral sur les textes au programme	O	00:10	O	
					1	Grand oral Philos.et Psych.religion (Option 1) Oral sur les textes au programme	O	00:10	O	
					1	Grand oral Disciplines systématiques (Option 2) 2 exposés (10mn), relevant chacun d'une discipline systématique, suivis de questions (5mn). L'épreuve comporte 3 notes : 2 notes (exposés), 1 note (présentation et discussion)	O	00:30	O	
Dogmatique - S6		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	A		N	
					1	Devoir écrit A domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N	
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N	
ANNEE A : Lecture de textes en Philosophie		-			0	Sans validation	A		N	
ANNEE B : Lecture de textes en Psychologie de la religion		-			0	Sans validation	A		N	
UE 7 - Disciplines pratiques - S6		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 8 - Enseignements complémentaires - 2 éléments au choix - S6		6	2							
Nouveau Testament - S6		-	1		1	DST Exégèse, avec documents	E	04:00	O	
					1	Oral sur le devoir	O	15:00	O	
Histoire du christianisme médiéval - S6		-	1		1	Dissertation accompagnée Travail accompagné. À domicile, 10 pages	A		O	
Philosophie - S6		-	1		1	Commentaire de texte à domicile Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les EAD	A		O	
					1	Disputatio accompagnée Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants en présentiel	O	00:30	O	
Musicologie - S4		-	1		1	DST	E	00:30	O	
					1	DST avec questions de cours	E	00:30	O	
UE 9 - UE supplémentaire - 1 élément au choix - S6		3	1							
Nouveau Testament - S6		-	1		1	DST Exégèse, avec documents	E	04:00	O	
					1	Oral sur le devoir	O	15:00	O	
Histoire du christianisme médiéval - S6		-	1		1	Dissertation accompagnée Travail accompagné. À domicile, 10 pages	A		O	
Philosophie - S6		-	1		1	Commentaire de texte à domicile Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les EAD	A		O	
					1	Disputatio accompagnée Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants en présentiel	O	00:30	O	
Musicologie - S4		-	1		1	DST	E	00:30	O	
					1	DST avec questions de cours	E	00:30	O	
Hébreu avancé MS2 THP		-			1	DST avec une brève dissertation	E	00:30	O	
					1	Oral	O	00:15	O	
					1	DST Version avec instruments de travail	E	02:00	O	

Document Interdit

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Traduction d'un texte étudié en cours	O	00:15	O						
Latin MS2 THP		-			1	Traduction Traduction écrite, à domicile	A		O	
					1	Traduction Traduction orale (20 min.), avec temps de préparation (20 min.)	O	00:40	O	
Cours interdisciplinaire - S4		-	1		1	Exposé Exposé sur la base d'un travail personnel	O	00:20	O	

Document intermédiaire

Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 8

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 0

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 6

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 8

Modalités d'accès et de progression en master

L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

Dérogations : 0

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Dérogations : 0

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.
La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.
Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Dérogations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Dérogations : 3

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Dérogations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.
Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Dérogations : 0

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Dérogations : 0

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 6

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.	Dérogations : 0
Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.	Dérogations : 6
Absence aux épreuves	
La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve avec convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve sans convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une)</u> , que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation. Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:	
<ul style="list-style-type: none"> • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité. • Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance. 	Dérogations : 0
<u>Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation</u> peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.	Dérogations : 0

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- (D) • **Aménagement des horaires d'enseignement** : l'étudiant bénéficie d'un accès privilégié aux enseignements en ligne ; il peut suivre les cours en modalité hybride ou participer aux classes virtuelles (aménagement déjà existant pour les EAD)
- **Attribution d'un régime long d'études** : l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Assiduité

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

- (D) A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

L'assiduité est vérifiée, pour les étudiants en présence, par des listes d'émargement ; l'étudiant doit être présent à au minimum 75% du cours pour pouvoir prétendre valider la participation. Dans le cas des études à distance, un étudiant est considéré comme assidu s'il s'est connecté à la page de cours et si l'enseignant a eu au moins un contact avec lui durant le semestre, permettant à ce dernier de s'assurer qu'il ait pris connaissance des matériaux mis à disposition sur Moodle.

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique n'est pas dispensé d'assiduité

Nombre d'évaluations par UE

Motif de la dérogation : Les autres aménagements proposés par l'université ne s'appliquent pas : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus). Nous appliquons l'évaluation continue intégrale (ECI), il n'y a donc pas d'épreuves finales, et aucune session de rattrapage n'est prévue.

Motif de la dérogation : La formation est proposée en présence (IP) et en enseignement à distance (EAD) : les règles applicables en matière d'assiduité sont donc différentes pour les étudiants inscrits en présentiel et pour ceux inscrit en EAD.

Motif de la dérogation : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus).

- (D) Un minimum de deux notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Depuis plusieurs années, la Faculté a limité à deux le nombre d'évaluations des UE porteuses de 3 crédits ECTS, sauf si des impératifs pédagogiques justifiaient un nombre d'épreuves plus important. Les UE de plus de 3 ECTS continuent, pour leur part, à faire l'objet de trois notes, sauf s'il est justifié d'un point de vue pédagogique de dépasser ce seuil.

Règle(s) additionnelle(s)

Cadrage de la semaine d'examens in situ pour les étudiants en EAD

La semaine d'examens in situ est obligatoire pour tous les étudiants en EAD. Les seules exceptions possibles sont les cas d'empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche (conjoint, frère ou sœur, père et mère, ou enfant), l'éloignement géographique important (étudiants habitant hors continent européen) ou le refus d'un visa constituent des cas

- (D) recevables. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée à Strasbourg ou à distance. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. L'étudiant empêché de se rendre à Strasbourg pour ces épreuves peut demander par écrit une dérogation au responsable de formation, en expliquant les raisons pour lesquelles il ne peut passer ces épreuves à Strasbourg. Le responsable de formation statue sur la recevabilité de cette demande. Dans le cas exceptionnel où la demande de dérogation est acceptée, les examens de substitution peuvent être organisés via les services consulaires et/ou via des outils numériques (visioconférence par exemple).

Motif de la dérogation : /

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - Méthodologie - MS1 TRR		6	2							
Projet tuteuré MS1		-			3	Problématique Travail accompagné, à domicile, de 6.000 à 9.000 signes	A		O	
					2	Journal de bord Travail accompagné, à domicile, 25.000 signes au minimum	A		O	
Autoformation en orthographe		-			1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
UE2 - Herméneutique - MS1 TRR		3	1							
L'interprétation MS1 TRR		-	1		1	Exposé oral accompagné Avec préparation à domicile	O	00:20	O	
UE3 - Disciplines historiques - MS1 TRR		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE4 - Enseignement disciplinaire 1 - MS1 TRR		3	1							
Cours mutualisé au choix de l'étudiant en fonction du profil:1) Philologie 2) Culture MS1		-	1							
UE5 - Enseignement disciplinaire 2 - MS1 TRR		3	1							
Cours mutualisé au choix de l'étudiant en fonction du profil:1) Philologie 2) Culture MS1		-	1							
UE6 - Enseignement disciplinaire 3 - MS1 TRR		3	1							
Cours mutualisé au choix de l'étudiant en fonction du profil:1) Philologie 2) Culture MS1		-	1							
UE7 - Langue vivante étrangère		3	1							
Allemand théologique B1 - Semestres impairs		-			1	Version écrite Version courte à domicile	A		O	
					1	Oral Oral sans temps de préparation sur le texte traduit	O	00:10	O	
Anglais disciplinaire MS1		-			1	Traduction À domicile	A		O	
					1	Ecrit À domicile	A		O	
Autre langue vivante		-								
UE8 -Enseignements complémentaires (3 au choix) - MS1 TRR		6	2							
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS3		-			1	Exégèse ou travail sur un texte biblique préparant l'exposé oral, à domicile (environ 15.000 signes) : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé oral et discussion Préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A domicile, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Séminaire 2 (systématique) MS3		-			1	Thématique et structure d'un exposé Ecrit, 15.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Fiche de lecture d'un article Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu écrit des séances du séminaire 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS3		-			1	Thématique et structure d'un exposé Texte écrit, entre 3.000 et 5.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé lors du séminaire Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Présentation d'une source lors d'une des séances du séminaire : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
					1	Rémise de la trame écrite de la présentation orale entre 3.000 et 5.000 signes : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
Séminaire 4 (disciplines pratiques) MS3		-			1	Exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire Texte écrit, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N	
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Séminaire 5 (histoire des religions) MS3		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Remise du texte de l'oral Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la mi-chemin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la fin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
Philologie AT MS1		-			1	Travail écrit À domicile. Pour les étudiants en M2 (UE6) : validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	
Théologie pratique MS1		-			1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Travail écrit À domicile, entre 16.000 et 18.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6): possibilité de refaire le travail au cours du semestre. Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Master	A		O	
Multimédias MS1		-			1	Plan écrit d'un exposé Suivi de la présentation en cours. Pour les étudiants en M2 (UE6): validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A	00:30	O	
Musicologie et hymnologie MS1		-			1	Dissertation A domicile, entre 20.000 et 25.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6): validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	
MS2 - Textes religieux de références : contextes, enjeux et réception			30							
UE1 - Méthodologie - MS2 TRR			3	1						

Document interne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
UE2 - Avancée du mémoire - MS2 TRR		3	1							
Avancée du mémoire MS2		-			1	Plan argumenté et bibliographie À domicile (10-15 pages)	A		O	
UE3 - Herméneutique scripturaire - MS2 TRR		3	1							
L'interprétation des écritures MS2 TRR		-	1		1	Fiche de lecture problématisée Travail écrit, entre 15.000 et 18.000 signes	A		O	
					1	Oral Sans temps de préparation	O	00:20	O	
UE4 - Disciplines historiques - MS2 TRR		3	1							
Cours mutualisé au choix : histoire générale, d'arts...MS2		-	1							
UE5 - Enseignement disciplinaire 1 - MS2 TRR		3	1							
Cours mutualisé au choix de l'étudiant en fonction du profil:1) Philologie 2) Culture MS2		-	1							
UE6 - Enseignement disciplinaire 2 - MS2 TRR		3	1							
Cours mutualisé au choix de l'étudiant en fonction du profil:1) Philologie 2) Culture MS2		-	1							
UE7 - Enseignement disciplinaire 3 - MS2 TRR		3	1							
Cours mutualisé au choix de l'étudiant en fonction du profil:1) Philologie 2) Culture MS2		-	1							
UE8 - Langue vivante étrangère		3	1							
Allemand théologique B1 - Semestres pairs		-			1	Traduction À domicile	A		O	
					1	Résumé À domicile, résumé en français d'un article ou d'une œuvre en langue	A		O	
Anglais disciplinaire MS2 THP		-			1	Traduction A domicile	A		O	
					1	Écrit À domicile	A		O	
Autre langue vivante		-								
UE9 - Initiation à la recherche (1séminaire + JID +2 cours au choix) - MS2 TRR		6	2							
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS4		-			1	Enquête préparant à l'exposé (écrit)	A		O	
					1	Exposé sur la base de l'enquête menée	O	00:30	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 4 (disciplines pratiques) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 5 (sociologie des religions) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Journées Interdisciplinaires - S4		-			1	Prestation orale aux JID Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les L2. Les étudiants en L1 et en L3 sont invités à participer aux manifestations organisées dans le cadre des JID	O	01:00	O	
Philologie NT MS2 THP		-			1	Présentation orale Avec préparation à domicile	O	00:20	O	
Liturgie MS2 THP		-			1	Oral Oral (20 min.) devant les deux enseignants, avec temps de préparation (20 min.)	O	00:40	O	
Textes et réception (biblique/musicologie) MS2 THP		-			1	Exposé oral devant les 2 enseignants	O	00:30	O	
Sociologie MS2 THP		-			1	Remise d'un dossier Avec complément si nécessaire	A		O	
					1	Présentation orale	O	00:30	O	
Éthique MS2 THP		-			1	Entretien sur le travail écrit	O	00:20	O	
					1	Travail écrit À domicile	A		O	
L'interprétation des écritures MS2 TRR		-	1		1	Fiche de lecture problématisée Travail écrit, entre 15.000 et 18.000 signes	A		O	
					1	Oral Sans temps de préparation	O	00:20	O	

Responsable(s) : Beat Follmi

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- (D) • **Aménagement des horaires d'enseignement** : l'étudiant bénéficie d'un accès privilégié aux enseignements en ligne ; il peut suivre les cours en modalité hybride ou participer aux classes virtuelles (aménagement déjà existant pour les EAD)
- **Attribution d'un régime long d'études** : l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Les autres aménagements proposés par l'université ne s'appliquent pas : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus). Nous appliquons l'évaluation continue intégrale (ECI), il n'y a donc pas d'épreuves finales, et aucune session de rattrapage n'est prévue.

Assiduité

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

- (D) A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

L'assiduité est vérifiée, pour les étudiants en présence, par des listes d'émargement ; l'étudiant doit être présent à au minimum 75% du cours pour pouvoir prétendre valider la participation. Dans le cas des études à distance, un étudiant est considéré comme assidu s'il s'est connecté à la page de cours et si l'enseignant a eu au moins un contact avec lui durant le semestre, permettant à ce dernier de s'assurer qu'il ait pris connaissance des matériaux mis à disposition sur Moodle.

Motif de la dérogation : La formation est proposée en présence (IP) et en enseignement à distance (EAD) : les règles applicables en matière d'assiduité sont donc différentes pour les étudiants inscrits en présentiel et pour ceux inscrit en EAD.

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique n'est pas dispensé d'assiduité

Motif de la dérogation : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus).

Nombre d'évaluations par UE

- (D) Un minimum de deux notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Depuis plusieurs années, la Faculté a limité à deux le nombre d'évaluations des UE porteuses de 3 crédits ECTS, sauf si des impératifs pédagogiques justifiaient un nombre d'épreuves plus important. Les UE de plus de 3 ECTS continuent, pour leur part, à faire l'objet de trois notes, sauf s'il est justifié d'un point de vue pédagogique de dépasser ce seuil.

Règle(s) additionnelle(s)

Cadrage de la semaine d'examens in situ pour les étudiants en EAD

La semaine d'examens in situ est obligatoire pour tous les étudiants en EAD. Les seules exceptions possibles sont les cas d'empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche (conjoint, frère ou sœur, père et mère, ou enfant), l'éloignement géographique important (étudiants habitant hors continent européen) ou le refus d'un visa constituent des cas

- (D) recevables. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée à Strasbourg ou à distance. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. L'étudiant empêché de se rendre à Strasbourg pour ces épreuves peut demander par écrit une dérogation au responsable de formation, en expliquant les raisons pour lesquelles il ne peut passer ces épreuves à Strasbourg. Le responsable de formation statue sur la recevabilité de cette demande. Dans le cas exceptionnel où la demande de dérogation est acceptée, les examens de substitution peuvent être organisés via les services consulaires et/ou via des outils numériques (visioconférence par exemple).

Motif de la dérogation : /

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
MS1 - Théologie et société		30	1							
UE1 - Méthodologie - MS1 T&S		6	2							
Projet tuteuré MS1		-			3	Problématique Travail accompagné, à domicile, de 6.000 à 9.000 signes	A		O	
					2	Journal de bord Travail accompagné, à domicile, 25.000 signes au minimum	A		O	
Autoformation en orthographe		-			1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
UE2 - Discipline systématique - MS1 T&S		3	1							
Dogmatique MS1		-			1	Commentaire de texte Travail accompagné, à domicile, entre 15.000 et 18.000 signes	A		O	
UE3 - Disciplines pratiques - MS1 T&S		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					2	Présentation orale	O	00:15	O	
UE4 - Enseignement disciplinaire 1 - MS1 T&S		3	1							
Cours mutualisé au choix de l'étudiant en fonction du profil:1) Philologie 2) Culture MS1		-								
UE5 - Enseignement disciplinaire 2 - MS1 T&S		3	1							
Cours mutualisé au choix de l'étudiant en fonction du profil:1) Philologie 2) Culture MS1		-								
UE6 - Enseignement disciplinaire 3 - MS1 T&S		3	1							
Cours mutualisé au choix de l'étudiant en fonction du profil:1) Philologie 2) Culture MS1		-								
UE7 - Langue vivante étrangère		3	1							
Allemand théologique B1 - Semestres impairs		-			1	Version écrite Version courte à domicile	A		O	
	1				Oral Oral sans temps de préparation sur le texte traduit	O	00:10	O		
Anglais disciplinaire MS1		-			1	Traduction À domicile	A		O	
	1				Ecrit À domicile	A		O		
Autre langue vivante		-								
UE8 -Enseignements complémentaires (3 au choix) - MS1 T&S		6	2							
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS3		-			1	Exégèse ou travail sur un texte biblique préparant l'exposé oral, à domicile (environ 15.000 signes) : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
	1				Exposé oral et discussion Préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O		
	1				Compte-rendu des séances du séminaire A domicile, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O		
	1				Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O		

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Séminaire 2 (systématique) MS3		-			1	Thématique et structure d'un exposé Ecrit, 15.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Fiche de lecture d'un article Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu écrit des séances du séminaire 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS3		-			1	Thématique et structure d'un exposé Texte écrit, entre 3.000 et 5.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé lors du séminaire Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Présentation d'une source lors d'une des séances du séminaire : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
					1	Rémise de la trame écrite de la présentation orale entre 3.000 et 5.000 signes : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
Séminaire 4 (disciplines pratiques) MS3		-			1	Exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire Texte écrit, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N	
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Séminaire 5 (histoire des religions) MS3		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Remise du texte de l'oral Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la mi-chemin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la fin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
Philologie AT MS1		-			1	Travail écrit À domicile. Pour les étudiants en M2 (UE6) : validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	
Théologie pratique MS1		-			1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Travail écrit À domicile, entre 16.000 et 18.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6): possibilité de refaire le travail au cours du semestre. Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Master	A		O	
Multimédias MS1		-			1	Plan écrit d'un exposé Suivi de la présentation en cours. Pour les étudiants en M2 (UE6): validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A	00:30	O	
Musicologie et hymnologie MS1		-			1	Dissertation A domicile, entre 20.000 et 25.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6): validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	
MS2 - Théologie et société		30	1							
UE1 - Méthodologie - MS2 T&S		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
UE2 - Avancée du mémoire - MS2 T&S		3	1							
Avancée du mémoire MS2		-			1	Plan argumenté et bibliographie À domicile (10-15 pages)	A		O	
UE3 - Discipline systématique - MS2 T&S		3	1							
Éthique MS2 THP		-			1	Entretien sur le travail écrit	O	00:20	O	
					1	Travail écrit À domicile	A		O	
UE4 - Disciplines pratiques - MS2 T&S		3	1							
Théologie pratique MS2 THP		-			1	Travail écrit sur la base d'une enquête de terrain, à domicile	A		O	
					1	Oral sur le travail écrit	O	00:20	O	
UE5 - Enseignement disciplinaire 1 - MS2 T&S		3	1							
Cours mutualisé au choix de l'étudiant en fonction du profil:1) Philologie 2) Culture MS2		-								
UE6 - Enseignement disciplinaire 2 - MS2 T&S		3	1							
Cours mutualisé au choix de l'étudiant en fonction du profil:1) Philologie 2) Culture MS2		-								
UE7 - Enseignement disciplinaire 3 - MS2 T&S		3	1							
Cours mutualisé au choix de l'étudiant en fonction du profil:1) Philologie 2) Culture MS2		-								
UE8 - Langue vivante étrangère (1 au choix) - MS2 THP		3	1							
Allemand théologique B1 - Semestres pairs		-			1	Traduction À domicile	A		O	
					1	Résumé À domicile, résumé en français d'un article ou d'une œuvre en langue	A		O	
Anglais disciplinaire MS2 THP		-			1	Traduction A domicile	A		O	
					1	Écrit À domicile	A		O	
Autre langue vivante		-								
UE9 - Initiation à la recherche (1séminaire + JID +2 cours au choix) - MS2 T&S		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Exposé sur la base de l'enquête menée	O	00:30	O	
Séminaire 2 (systématique) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 4 (disciplines pratiques) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 5 (sociologie des religions) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Journées Interdisciplinaires - S4		-			1	Prestation orale aux JID Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les L2. Les étudiants en L1 et en L3 sont invités à participer aux manifestations organisées dans le cadre des JID	O	01:00	O	
Philologie NT MS2 THP		-			1	Présentation orale Avec préparation à domicile	O	00:20	O	
Liturgie MS2 THP		-			1	Oral Oral (20 min.) devant les deux enseignants, avec temps de préparation (20 min.)	O	00:40	O	
Textes et réception (biblique/musicologie) MS2 THP		-			1	Exposé oral devant les 2 enseignants	O	00:30	O	
Sociologie MS2 THP		-			1	Remise d'un dossier Avec complément si nécessaire	A		O	
					1	Présentation orale	O	00:30	O	
Éthique MS2 THP		-			1	Entretien sur le travail écrit	O	00:20	O	
					1	Travail écrit À domicile	A		O	

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- (D) • **Aménagement des horaires d'enseignement** : l'étudiant bénéficie d'un accès privilégié aux enseignements en ligne ; il peut suivre les cours en modalité hybride ou participer aux classes virtuelles (aménagement déjà existant pour les EAD)
- **Attribution d'un régime long d'études** : l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Assiduité

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

- (D) A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés. L'assiduité est vérifiée, pour les étudiants en présence, par des listes d'émargement ; l'étudiant doit être présent à au minimum 75% du cours pour pouvoir prétendre valider la participation. Dans le cas des études à distance, un étudiant est considéré comme assidu s'il s'est connecté à la page de cours et si l'enseignant a eu au moins un contact avec lui durant le semestre, permettant à ce dernier de s'assurer qu'il ait pris connaissance des matériaux mis à disposition sur Moodle.

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique n'est pas dispensé d'assiduité

Nombre d'évaluations par UE

Motif de la dérogation : Les autres aménagements proposés par l'université ne s'appliquent pas : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus). Nous appliquons l'évaluation continue intégrale (ECI), il n'y a donc pas d'épreuves finales, et aucune session de rattrapage n'est prévue.

Motif de la dérogation : La formation est proposée en présence (IP) et en enseignement à distance (EAD) : les règles applicables en matière d'assiduité sont donc différentes pour les étudiants inscrits en présentiel et pour ceux inscrit en EAD.

Motif de la dérogation : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus).

- (D) Un minimum de deux notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Depuis plusieurs années, la Faculté a limité à deux le nombre d'évaluations des UE porteuses de 3 crédits ECTS, sauf si des impératifs pédagogiques justifiaient un nombre d'épreuves plus important. Les UE de plus de 3 ECTS continuent, pour leur part, à faire l'objet de trois notes, sauf s'il est justifié d'un point de vue pédagogique de dépasser ce seuil.

Règle(s) additionnelle(s)

Cadrage de la semaine d'examens in situ pour les étudiants en EAD

La semaine d'examens in situ est obligatoire pour tous les étudiants en EAD. Les seules exceptions possibles sont les cas d'empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche (conjoint, frère ou sœur, père et mère, ou enfant), l'éloignement géographique important (étudiants habitant hors continent européen) ou le refus d'un visa constituent des cas

- (D) recevables. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée à Strasbourg ou à distance. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. L'étudiant empêché de se rendre à Strasbourg pour ces épreuves peut demander par écrit une dérogation au responsable de formation, en expliquant les raisons pour lesquelles il ne peut passer ces épreuves à Strasbourg. Le responsable de formation statue sur la recevabilité de cette demande. Dans le cas exceptionnel où la demande de dérogation est acceptée, les examens de substitution peuvent être organisés via les services consulaires et/ou via des outils numériques (visioconférence par exemple).

Motif de la dérogation : /

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - Méthodologie - MS1 THP		6	2							
Projet tuteuré MS1		-	1		3	Problématique Travail accompagné, à domicile, de 6.000 à 9.000 signes	A		O	
					2	Journal de bord Travail accompagné, à domicile, 25.000 signes au minimum	A		O	
Autoformation en orthographe		-			1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
UE2 - Disciplines bibliques - MS1 THP		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Entretien oral sur le travail exégétique	O	00:20	O	
UE3 - Disciplines historiques - MS1 THP		3	1							
Christianisme médiéval MS1		-	1		1	DST	E	04:00	O	
Christianisme moderne MS1		-	1		1	DST	E	04:00	O	
UE4 - Disciplines systématiques - MS1 THP		3	1							
Dogmatique MS1		-	1		1	Commentaire de texte Travail accompagné, à domicile, entre 15.000 et 18.000 signes	A		O	
UE5 - Disciplines pratiques - MS1 THP		3	1							
Sociologie MS1		-	1		3	Remise d'un dossier	A		O	
					2	Présentation orale	O	00:15	O	
UE6 - Langues vivantes étrangères - MS1		3	1							
Allemand théologique B1 - Semestres impairs		-			1	Version écrite Version courte à domicile	A		O	
					1	Oral Oral sans temps de préparation sur le texte traduit	O	00:10	O	
Anglais disciplinaire MS1		-	1		1	Traduction À domicile	A		O	
					1	Ecrit À domicile	A		O	
Autre langue vivante		-	1							
UE7 - Langue ancienne - MS1 THP		3	1							
Hébreu avancé MS1		-	1		1	Oral sur les textes étudiés en cours Oral de 10 min, avec temps de préparation de 10 min	O	00:20	O	
					1	Oral sur les textes étudiés en cours Oral de 10 min, avec temps de préparation de 10 min	O	00:20	O	
Grec patristique MS1		-	1		1	Traduction d'un texte étudié en cours	O	00:15	O	
					1	Traduction personnelle et questionnaire Sur une partie des textes au programme (à domicile)	A		O	
Latin MS1		-	1		1	Oral	O	00:15	O	
					1	Oral	O	00:15	O	
Hébreu 3		-			1	Oral Sur les textes de l'Ancien Testament étudiés durant le semestre	O	00:15	O	
Grec 3		-			1	Version à l'écrit Avec instruments de travail	E	02:00	O	
UE8 - Enseignements complémentaires (3 au choix)- MS1 THP		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS3		-	1		1	Exégèse ou travail sur un texte biblique préparant l'exposé oral, à domicile (environ 15.000 signes) : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé oral et discussion Préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A domicile, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
Séminaire 2 (systématique) MS3		-	1		1	Thématique et structure d'un exposé Ecrit, 15.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Fiche de lecture d'un article Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu écrit des séances du séminaire 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS3		-	1		1	Thématique et structure d'un exposé Texte écrit, entre 3.000 et 5.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé lors du séminaire Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Présentation d'une source lors d'une des séances du séminaire : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
					1	Rémise de la trame écrite de la présentation orale entre 3.000 et 5.000 signes : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	

Document interne Collège

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Remise du texte écrit de l'exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O						
1	Compte-rendu des séances du séminaire Texte écrit, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O						
1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O						
1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N						
1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N						
Séminaire 5 (histoire des religions) MS3		-	1		1	Exposé oral Avec préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Remise du texte de l'oral Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la mi-chemin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la fin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
Philologie AT MS1		-	1		1	Travail écrit À domicile. Pour les étudiants en M2 (UE6) : validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Théologie pratique MS1		-	1		1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Travail écrit À domicile, entre 16.000 et 18.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6): possibilité de refaire le travail au cours du semestre. Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Master	A		O	
Multimédias MS1		-	1		1	Plan écrit d'un exposé Suivi de la présentation en cours. Pour les étudiants en M2 (UE6): validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A	00:30	O	
Musicologie et hymnologie MS1		-	1		1	Dissertation A domicile, entre 20.000 et 25.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6): validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	
MS2 - Théologie protestante : textes de référence, doctrines et pratiques		30	1							
UE1 - Méthodologie - MS2 THP		3	1							
Méthodologie MS2		-	1		1	Journal de bord À domicile, 25.000 signes au minimum.	A		O	
					1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE	A		N	
UE2 - Avancée du mémoire - MS2 THP		3	1							
Avancée du mémoire MS2		-	1		1	Plan argumenté et bibliographie À domicile (10-15 pages)	A		O	
UE3 - Disciplines bibliques - MS2 THP		3	1							
Ancien Testament MS2 THP		-	1		1	Oral sur le cours et un document complémentaire Validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	O	00:20	O	
UE4 - Disciplines historiques - MS2 THP		3	1							
Christianisme ancien MS2 THP		-	2		1	Exposé Exposé de 20 min., suivi d'un temps de questions (10 min.)	O	00:30	O	
Histoire des religions MS2 THP		-	3		1	Exposé accompagné	O	00:20	O	
UE5 - Disciplines systématiques - MS2 THP		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Oral sur le DST	O	00:15	O	
UE6 - Disciplines pratiques - MS2 THP		3	1							
Théologie pratique MS2 THP		-	1		1	Travail écrit sur la base d'une enquête de terrain, à domicile	A		O	
					1	Oral sur le travail écrit	O	00:20	O	
UE7 - Langues vivantes étrangères		3	1							
Allemand théologique B1 - Semestres pairs		-			1	Traduction À domicile	A		O	
					1	Résumé À domicile, résumé en français d'un article ou d'une œuvre en langue	A		O	
Anglais disciplinaire MS2 THP		-	1		1	Traduction A domicile	A		O	
					1	Écrit À domicile	A		O	
Autre langue vivante		-	1							
UE8 - Enseignement complémentaire - MS2 THP		3	1							
Hébreu avancé MS2 THP		-	1		1	Oral	O	00:15	O	
					1	DST Version avec instruments de travail	E	02:00	O	
Grec patristique MS2 THP		-	1		1	Traduction personnelle et questionnaire Sur une partie des textes au programme, à domicile	A		O	
					1	Traduction d'un texte étudié en cours	O	00:15	O	
Latin MS2 THP		-	1		1	Traduction Traduction écrite, à domicile	A		O	
					1	Traduction Traduction orale (20 min.), avec temps de préparation (20 min.)	O	00:40	O	
UE9 - Initiation à la recherche - (1séminaire + JID +2 cours au choix) - MS2 THP		6	2							
Journées Interdisciplinaires - S4		-			1	Prestation orale aux JID Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les L2. Les étudiants en L1 et en L3 sont invités à participer aux manifestations organisées dans le cadre des JID	O	01:00	O	
Philologie NT MS2 THP		-	1		1	Présentation orale Avec préparation à domicile	O	00:20	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Textes et réception (biblique/musicologie) MS2 THP		-	1		1	Exposé oral devant les 2 enseignants	O	00:30	O	
Sociologie MS2 THP		-	1		1	Remise d'un dossier Avec complément si nécessaire	A		O	
					1	Présentation orale	O	00:30	O	
Éthique MS2 THP		-	1		1	Entretien sur le travail écrit	O	00:20	O	
					1	Travail écrit À domicile	A		O	
L'interprétation des écritures MS2 TRR		-			1	Fiche de lecture problématisée Travail écrit, entre 15.000 et 18.000 signes	A		O	
					1	Oral Sans temps de préparation	O	00:20	O	
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS4		-	1		1	Enquête préparant à l'exposé (écrit)	A		O	
					1	Exposé sur la base de l'enquête menée	O	00:30	O	
Séminaire 2 (systématique) MS4		-	1		1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS4		-	1		1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 4 (disciplines pratiques) MS4		-	1		1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 5 (sociologie des religions) MS4		-	1		1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- (D) • **Aménagement des horaires d'enseignement** : l'étudiant bénéficie d'un accès privilégié aux enseignements en ligne ; il peut suivre les cours en modalité hybride ou participer aux classes virtuelles (aménagement déjà existant pour les EAD)
- **Attribution d'un régime long d'études** : l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Assiduité

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

- (D) A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

L'assiduité est vérifiée, pour les étudiants en présence, par des listes d'émargement ; l'étudiant doit être présent à au minimum 75% du cours pour pouvoir prétendre valider la participation. Dans le cas des études à distance, un étudiant est considéré comme assidu s'il s'est connecté à la page de cours et si l'enseignant a eu au moins un contact avec lui durant le semestre, permettant à ce dernier de s'assurer qu'il ait pris connaissance des matériaux mis à disposition sur Moodle.

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique n'est pas dispensé d'assiduité

Compensation en master et obtention du diplôme

Motif de la dérogation : Les autres aménagements proposés par l'université ne s'appliquent pas : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus). Nous appliquons l'évaluation continue intégrale (ECI), il n'y a donc pas d'épreuves finales, et aucune session de rattrapage n'est prévue.

Motif de la dérogation : La formation est proposée en présence (IP) et en enseignement à distance (EAD) : les règles applicables en matière d'assiduité sont donc différentes pour les étudiants inscrits en présentiel et pour ceux inscrit en EAD.

Motif de la dérogation : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus).

- (D) Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre ne se compensent pas entre elles.

Motif de la dérogation : Nous demandons la reconduction de cette dérogation, qui a été octroyée à la Faculté depuis de nombreuses années. En M2, une série de dispositifs permettent à l'étudiant de développer des capacités d'autonomie et d'organisation, de mettre en œuvre les compétences acquises dans la formation antérieure et de développer de nouvelles compétences, transposables dans le monde professionnel. C'est pourquoi la formation est composée de modules pédagogiques diversifiés, répartis durant l'année : des blocs de séminaires (aux choix de l'étudiant), un stage, des UE favorisant l'insertion professionnelle et la rédaction d'un mémoire final. La réussite du Master suppose l'acquisition des compétences associées à ces divers éléments. Aussi est-il souhaité le maintien de la non-compensation des UE en M2, sachant que la compensation au sein d'une même UE reste valide. Elle encourage les étudiants à s'investir pleinement en M2, où le nombre de cours est réduit. Les éventuelles situations problématiques sont examinées par le jury qui peut accorder des points de jurys en cas de note proche de la moyenne mais inférieure à 10/20.

Nombre d'évaluations par UE

- (D) Un minimum de deux notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Depuis plusieurs années, la Faculté a limité à deux le nombre d'évaluations des UE porteuses de 3 crédits ECTS, sauf si des impératifs pédagogiques justifiaient un nombre d'épreuves plus important. Les UE de plus de 3 ECTS continuent, pour leur part, à faire l'objet de trois notes, sauf s'il est justifié d'un point de vue pédagogique de dépasser ce seuil.

Règle(s) additionnelle(s)

Cadrage de la semaine d'examens in situ pour les étudiants en EAD

La semaine d'examens in situ est obligatoire pour tous les étudiants en EAD. Les seules exceptions possibles sont les cas d'empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche (conjoint, frère ou sœur, père et mère, ou enfant), l'éloignement géographique important (étudiants habitant hors continent européen) ou le refus d'un visa constituent des cas

- (D) recevables. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée à Strasbourg ou à distance. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. L'étudiant empêché de se rendre à Strasbourg pour ces épreuves peut demander par écrit une dérogation au responsable de formation, en expliquant les raisons pour lesquelles il ne peut passer ces épreuves à Strasbourg. Le responsable de formation statue sur la recevabilité de cette demande. Dans le cas exceptionnel où la demande de dérogation est acceptée, les examens de substitution peuvent être organisés via les services consulaires et/ou via des outils numériques (visioconférence par exemple).

Motif de la dérogation : /

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - Avancée du mémoire - MS3 TRR		6	2							
Avancée du mémoire MS3		-			1	Un chapitre du mémoire Au moins 20.000 signes	A			O
UE2 - Initiation à la recherche - MS3 TRR		3	1							
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS3		-			1	Exégèse ou travail sur un texte biblique préparant l'exposé oral, à domicile (environ 15.000 signes) : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A			O
					1	Exposé oral et discussion Préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A domicile, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
UE3 - Initiation à la recherche - MS3 TRR		3	1							
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS3		-			1	Thématique et structure d'un exposé Texte écrit, entre 3.000 et 5.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A			O
					1	Exposé lors du séminaire Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Présentation d'une source lors d'une des séances du séminaire : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
					1	Rémise de la trame écrite de la présentation orale entre 3.000 et 5.000 signes : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
UE4 - Initiation à la recherche - MS3 TRR		3	1							
Séminaire mutualisé (interne ou externe) MS3		-	1							
UE5 - Initiation à la recherche - MS3 TRR		3	1							
Séminaire mutualisé (interne ou externe) MS3		-	1							
UE6 - Enseignement professionnalisant (1 cours au choix) - MS3 TRR		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Théologie pratique MS1		-			1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Travail écrit À domicile, entre 16.000 et 18.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6): possibilité de refaire le travail au cours du semestre. Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Master	A		O	
Multimédias MS1		-			1	Plan écrit d'un exposé Suivi de la présentation en cours. Pour les étudiants en M2 (UE6): validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A	00:30	O	
Musicologie et hymnologie MS1		-			1	Dissertation A domicile, entre 20.000 et 25.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6): validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	
UE7 -Stage (3 éléments, dont 2 obligatoire) - MS3 TRR		9	3							
Stage MS3		-			1	Rapport de stage environ 30.000 signes	A		O	
Relecture théologique des stages (seulement en présentiel) MS3		-			1	Oral avec préparation à domicile	O	00:20	O	
L'accompagnement pastoral MS3		-			1	Oral sans temps de préparation	O	00:20	O	
Philologie AT MS1		-			1	Travail écrit À domicile. Pour les étudiants en M2 (UE6) : validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Théologie pratique MS1		-			1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Travail écrit À domicile, entre 16.000 et 18.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6): possibilité de refaire le travail au cours du semestre. Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Master	A		O	
Multimédias MS1		-			1	Plan écrit d'un exposé Suivi de la présentation en cours. Pour les étudiants en M2 (UE6): validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A	00:30	O	
Musicologie et hymnologie MS1		-			1	Dissertation A domicile, entre 20.000 et 25.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6): validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	
MS4 - Textes religieux de références : contextes, enjeux et réception		30	1							
UE1 - Rédaction du mémoire interdisciplinaire et soutenance - MS4 TRR		15	5							
Rédaction du mémoire interdisciplinaire et soutenance MS4		-			1	Rédaction du mémoire 120.000 signes	A		O	
					1	Soutenance	A		O	
UE2 - Initiation à la recherche - MS4 TRR		3	1							
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS4		-			1	Enquête préparant à l'exposé (écrit)	A		O	
					1	Exposé sur la base de l'enquête menée	O	00:30	O	
UE3 - Initiation à la recherche - MS4 TRR		3	1							
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
UE4 - Initiation à la recherche - MS4 TRR		3	1							
Séminaire mutualisé (interne ou externe) MS4		-	1							
UE5 - Initiation à la recherche - MS4 TRR		3	1							
Séminaire mutualisé (interne ou externe) MS4		-	1							
UE6 - Insertion professionnelle - MS4 TRR		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Insertion professionnelle MS4		-			1	Réflexion accompagnée sur un projet professionnel travail écrit en lien avec le cours, 5.000 signes environ. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les IP	A		O	
					1	Projet de rencontre avec un professionnel projet écrit (2.000 signes) et compte-rendu écrit de la rencontre avec un professionnel (3.000 signes). Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les EAD	A		O	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Beat Follmi

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- (D) • **Aménagement des horaires d'enseignement** : l'étudiant bénéficie d'un accès privilégié aux enseignements en ligne ; il peut suivre les cours en modalité hybride ou participer aux classes virtuelles (aménagement déjà existant pour les EAD)
- **Attribution d'un régime long d'études** : l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Les autres aménagements proposés par l'université ne s'appliquent pas : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus). Nous appliquons l'évaluation continue intégrale (ECI), il n'y a donc pas d'épreuves finales, et aucune session de rattrapage n'est prévue

Assiduité

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

- (D) A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

L'assiduité est vérifiée, pour les étudiants en présence, par des listes d'émargement ; l'étudiant doit être présent à au minimum 75% du cours pour pouvoir prétendre valider la participation. Dans le cas des études à distance, un étudiant est considéré comme assidu s'il s'est connecté à la page de cours et si l'enseignant a eu au moins un contact avec lui durant le semestre, permettant à ce dernier de s'assurer qu'il ait pris connaissance des matériaux mis à disposition sur Moodle.

Motif de la dérogation : La formation est proposée en présence (IP) et en enseignement à distance (EAD) : les règles applicables en matière d'assiduité sont donc différentes pour les étudiants inscrits en présentiel et pour ceux inscrit en EAD.

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique n'est pas dispensé d'assiduité

Motif de la dérogation : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus).

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D) Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre ne se compensent pas entre elles.

Motif de la dérogation : Nous demandons la reconduction de cette dérogation, qui a été octroyée à la Faculté depuis de nombreuses années. En M2, une série de dispositifs permettent à l'étudiant de développer des capacités d'autonomie et d'organisation, de mettre en œuvre les compétences acquises dans la formation antérieure et de développer de nouvelles compétences, transposables dans le monde professionnel. C'est pourquoi la formation est composée de modules pédagogiques diversifiés, répartis durant l'année : des blocs de séminaires (aux choix de l'étudiant), un stage, des UE favorisant l'insertion professionnelle et la rédaction d'un mémoire final. La réussite du Master suppose l'acquisition des compétences associées à ces divers éléments. Aussi est-il souhaité le maintien de la non-compensation des UE en M2, sachant que la compensation au sein d'une même UE reste valide. Elle encourage les étudiants à s'investir pleinement en M2, où le nombre de cours est réduit. Les éventuelles situations problématiques sont examinées par le jury qui peut accorder des points de jurys en cas de note proche de la moyenne mais inférieure à 10/20.

Nombre d'évaluations par UE

- (D) Un minimum de deux notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Depuis plusieurs années, la Faculté a limité à deux le nombre d'évaluations des UE porteuses de 3 crédits ECTS, sauf si des impératifs pédagogiques justifiaient un nombre d'épreuves plus important. Les UE de plus de 3 ECTS continuent, pour leur part, à faire l'objet de trois notes, sauf s'il est justifié d'un point de vue pédagogique de dépasser ce seuil.

Règle(s) additionnelle(s)

Cadrage de la semaine d'examens in situ pour les étudiants en EAD

La semaine d'examens in situ est obligatoire pour tous les étudiants en EAD. Les seules exceptions possibles sont les cas d'empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche (conjoint, frère ou sœur, père et mère, ou enfant), l'éloignement géographique important (étudiants habitant hors continent européen) ou le refus d'un visa constituent des cas

- (D) recevables. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée à Strasbourg ou à distance. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. L'étudiant empêché de se rendre à Strasbourg pour ces épreuves peut demander par écrit une dérogation au responsable de formation, en expliquant les raisons pour lesquelles il ne peut passer ces épreuves à Strasbourg. Le responsable de formation statue sur la recevabilité de cette demande. Dans le cas exceptionnel où la demande de dérogation est acceptée, les examens de substitution peuvent être organisés via les services consulaires et/ou via des outils numériques (visioconférence par exemple).

Motif de la dérogation : /

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - Avancée du mémoire - MS3 T&S		6	2							
Avancée du mémoire MS3		-			1	Un chapitre du mémoire Au moins 20.000 signes	A			O
UE2 - Initiation à la recherche - MS3 T&S		3	1							
Séminaire 2 (systématique) MS3		-			1	Thématique et structure d'un exposé Ecrit, 15.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A			O
					1	Exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Fiche de lecture d'un article Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu écrit des séances du séminaire 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
UE3 - Initiation à la recherche - MS3 T&S		3	1							
Séminaire 4 (disciplines pratiques) MS3		-			1	Exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20		O
					1	Remise du texte écrit de l'exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A			O
					1	Compte-rendu des séances du séminaire Texte écrit, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A			O
					1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15		O
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			N
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A			N
UE4 - Initiation à la recherche - MS3 T&S		3	1							
Séminaire mutualisé (interne ou externe) MS3		-								
UE5 - Initiation à la recherche - MS3 T&S		3	1							
Séminaire mutualisé (interne ou externe) MS3		-								

Document interne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Philologie AT MS1		-			1	Travail écrit À domicile. Pour les étudiants en M2 (UE6) : validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	
Théologie pratique MS1		-			1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Travail écrit À domicile, entre 16.000 et 18.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6) : possibilité de refaire le travail au cours du semestre. Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Master	A		O	
Multimédias MS1		-			1	Plan écrit d'un exposé Suivi de la présentation en cours. Pour les étudiants en M2 (UE6) : validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A	00:30	O	
Musicologie et hymnologie MS1		-			1	Dissertation A domicile, entre 20.000 et 25.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6) : validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	
UE7 - Stage (3 éléments, dont 2 obligatoires) - MS3 T&S		9	3							
Stage MS3		-			1	Rapport de stage environ 30.000 signes	A		O	
Relecture théologique des stages (seulement en présentiel) MS3		-			1	Oral avec préparation à domicile	O	00:20	O	
L'accompagnement pastoral MS3		-			1	Oral sans temps de préparation	O	00:20	O	
Philologie AT MS1		-			1	Travail écrit À domicile. Pour les étudiants en M2 (UE6) : validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Théologie pratique MS1		-			1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Travail écrit À domicile, entre 16.000 et 18.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6): possibilité de refaire le travail au cours du semestre. Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Master	A		O	
Multimédias MS1		-			1	Plan écrit d'un exposé Suivi de la présentation en cours. Pour les étudiants en M2 (UE6): validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A	00:30	O	
Musicologie et hymnologie MS1		-			1	Dissertation A domicile, entre 20.000 et 25.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6): validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	
MS4 - Théologie et société		30	1							
UE1 - Rédaction du mémoire interdisciplinaire et soutenance - MS4 T&S		15	5							
Rédaction du mémoire interdisciplinaire et soutenance MS4		-			1	Rédaction du mémoire 120.000 signes	A		O	
					1	Soutenance	A		O	
UE2 - Initiation à la recherche - MS4 T&S		3	1							
Séminaire 2 (systématique) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
UE3 - Initiation à la recherche - MS4 T&S		3	1							
Séminaire 4 (disciplines pratiques) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
UE4 - Initiation à la recherche - MS4 T&S		3	1							
Séminaire mutualisé (interne ou externe) MS4		-								
UE5 - Initiation à la recherche - MS4 T&S		3	1							
Séminaire mutualisé (interne ou externe) MS4		-								
UE6 - Insertion professionnelle - MS4 T&S		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Insertion professionnelle MS4		-			1	Réflexion accompagnée sur un projet professionnel travail écrit en lien avec le cours, 5.000 signes environ. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les IP	A		O	
					1	Projet de rencontre avec un professionnel projet écrit (2.000 signes) et compte-rendu écrit de la rencontre avec un professionnel (3.000 signes). Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les EAD	A		O	

Document intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- (D) • **Aménagement des horaires d'enseignement** : l'étudiant bénéficie d'un accès privilégié aux enseignements en ligne ; il peut suivre les cours en modalité hybride ou participer aux classes virtuelles (aménagement déjà existant pour les EAD)
- **Attribution d'un régime long d'études** : l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Assiduité

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

- (D) A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

L'assiduité est vérifiée, pour les étudiants en présence, par des listes d'émargement ; l'étudiant doit être présent à au minimum 75% du cours pour pouvoir prétendre valider la participation. Dans le cas des études à distance, un étudiant est considéré comme assidu s'il s'est connecté à la page de cours et si l'enseignant a eu au moins un contact avec lui durant le semestre, permettant à ce dernier de s'assurer qu'il ait pris connaissance des matériaux mis à disposition sur Moodle.

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique n'est pas dispensé d'assiduité

Compensation en master et obtention du diplôme

Motif de la dérogation : Les autres aménagements proposés par l'université ne s'appliquent pas : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus). Nous appliquons l'évaluation continue intégrale (ECI), il n'y a donc pas d'épreuves finales, et aucune session de rattrapage n'est prévue.

Motif de la dérogation : La formation est proposée en présence (IP) et en enseignement à distance (EAD) : les règles applicables en matière d'assiduité sont donc différentes pour les étudiants inscrits en présentiel et pour ceux inscrit en EAD.

Motif de la dérogation : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus).

- (D) Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre ne se compensent pas entre elles.

Motif de la dérogation : Nous demandons la reconduction de cette dérogation, qui a été octroyée à la Faculté depuis de nombreuses années. En M2, une série de dispositifs permettent à l'étudiant de développer des capacités d'autonomie et d'organisation, de mettre en œuvre les compétences acquises dans la formation antérieure et de développer de nouvelles compétences, transposables dans le monde professionnel. C'est pourquoi la formation est composée de modules pédagogiques diversifiés, répartis durant l'année : des blocs de séminaires (aux choix de l'étudiant), un stage, des UE favorisant l'insertion professionnelle et la rédaction d'un mémoire final. La réussite du Master suppose l'acquisition des compétences associées à ces divers éléments. Aussi est-il souhaité le maintien de la non-compensation des UE en M2, sachant que la compensation au sein d'une même UE reste valide. Elle encourage les étudiants à s'investir pleinement en M2, où le nombre de cours est réduit. Les éventuelles situations problématiques sont examinées par le jury qui peut accorder des points de jurys en cas de note proche de la moyenne mais inférieure à 10/20.

Nombre d'évaluations par UE

- (D) Un minimum de deux notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Depuis plusieurs années, la Faculté a limité à deux le nombre d'évaluations des UE porteuses de 3 crédits ECTS, sauf si des impératifs pédagogiques justifiaient un nombre d'épreuves plus important. Les UE de plus de 3 ECTS continuent, pour leur part, à faire l'objet de trois notes, sauf s'il est justifié d'un point de vue pédagogique de dépasser ce seuil.

Règle(s) additionnelle(s)

Cadrage de la semaine d'examens in situ pour les étudiants en EAD

La semaine d'examens in situ est obligatoire pour tous les étudiants en EAD. Les seules exceptions possibles sont les cas d'empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche (conjoint, frère ou sœur, père et mère, ou enfant), l'éloignement géographique important (étudiants habitant hors continent européen) ou le refus d'un visa constituent des cas

- (D) recevables. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée à Strasbourg ou à distance. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. L'étudiant empêché de se rendre à Strasbourg pour ces épreuves peut demander par écrit une dérogation au responsable de formation, en expliquant les raisons pour lesquelles il ne peut passer ces épreuves à Strasbourg. Le responsable de formation statue sur la recevabilité de cette demande. Dans le cas exceptionnel où la demande de dérogation est acceptée, les examens de substitution peuvent être organisés via les services consulaires et/ou via des outils numériques (visioconférence par exemple).

Motif de la dérogation : /

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - Avancée du mémoire - MS3 THP		6	2							
Avancée du mémoire MS3		-	1		1	Un chapitre du mémoire Au moins 20.000 signes	A			O
UE2 - Initiation à la recherche (1 séminaire au choix) - MS3 THP		3	1							
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS3		-			1	Exégèse ou travail sur un texte biblique préparant l'exposé oral, à domicile (environ 15.000 signes) : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A			O
					1	Exposé oral et discussion Préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A domicile, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
Séminaire 2 (systématique) MS3		-			1	Thématique et structure d'un exposé Ecrit, 15.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A			O
					1	Exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Fiche de lecture d'un article Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu écrit des séances du séminaire 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS3		-			1	Thématique et structure d'un exposé Texte écrit, entre 3.000 et 5.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé lors du séminaire Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Présentation d'une source lors d'une des séances du séminaire : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
					1	Rémise de la trame écrite de la présentation orale entre 3.000 et 5.000 signes : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
Séminaire 4 (disciplines pratiques) MS3		-			1	Exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire Texte écrit, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N	
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N	
Séminaire 5 (histoire des religions) MS3		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Remise du texte de l'oral Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la mi-chemin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la fin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	

Document interne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS3		-			1	Exégèse ou travail sur un texte biblique préparant l'exposé oral, à domicile (environ 15.000 signes) : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé oral et discussion Préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A domicile, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
Séminaire 2 (systématique) MS3		-			1	Thématique et structure d'un exposé Ecrit, 15.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Fiche de lecture d'un article Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu écrit des séances du séminaire 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS3		-			1	Thématique et structure d'un exposé Texte écrit, entre 3.000 et 5.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé lors du séminaire Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Présentation d'une source lors d'une des séances du séminaire : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
					1	Rémise de la trame écrite de la présentation orale entre 3.000 et 5.000 signes : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Remise du texte écrit de l'exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O						
1	Compte-rendu des séances du séminaire Texte écrit, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O						
1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O						
1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N						
1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N						
Séminaire 5 (histoire des religions) MS3		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Remise du texte de l'oral Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la mi-chemin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la fin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
UE4 - Initiation à la recherche (1 séminaire au choix) - MS3 THP		3	1							

Document interne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS3		-			1	Exégèse ou travail sur un texte biblique préparant l'exposé oral, à domicile (environ 15.000 signes) : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé oral et discussion Préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A domicile, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
Séminaire 2 (systématique) MS3		-			1	Thématique et structure d'un exposé Ecrit, 15.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Fiche de lecture d'un article Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu écrit des séances du séminaire 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS3		-			1	Thématique et structure d'un exposé Texte écrit, entre 3.000 et 5.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé lors du séminaire Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Présentation d'une source lors d'une des séances du séminaire : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
					1	Rémise de la trame écrite de la présentation orale entre 3.000 et 5.000 signes : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	

Document interne Collège

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Remise du texte écrit de l'exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O						
1	Compte-rendu des séances du séminaire Texte écrit, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O						
1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O						
1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N						
1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N						
Séminaire 5 (histoire des religions) MS3		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Remise du texte de l'oral Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la mi-chemin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la fin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
UE5 - Initiation à la recherche (1 séminaire au choix) - MS3 THP		3	1							

Document interne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS3		-			1	Exégèse ou travail sur un texte biblique préparant l'exposé oral, à domicile (environ 15.000 signes) : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé oral et discussion Préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A domicile, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
Séminaire 2 (systématique) MS3		-			1	Thématique et structure d'un exposé Ecrit, 15.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Fiche de lecture d'un article Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu écrit des séances du séminaire 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS3		-			1	Thématique et structure d'un exposé Texte écrit, entre 3.000 et 5.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé lors du séminaire Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Présentation d'une source lors d'une des séances du séminaire : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
					1	Rémise de la trame écrite de la présentation orale entre 3.000 et 5.000 signes : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	

Document interne Collège

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Remise du texte écrit de l'exposé Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire Texte écrit, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N	
					1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		N	
Séminaire 5 (histoire des religions) MS3		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Remise du texte de l'oral Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la mi-chemin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la fin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
UE6 - Enseignement professionnalisant (1 cours au choix) - MS3 THP		3	1							
Philologie AT MS1		-			1	Travail écrit À domicile. Pour les étudiants en M2 (UE6) : validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Théologie pratique MS1		-			1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Travail écrit À domicile, entre 16.000 et 18.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6): possibilité de refaire le travail au cours du semestre. Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Master	A		O	
Multimédias MS1		-			1	Plan écrit d'un exposé Suivi de la présentation en cours. Pour les étudiants en M2 (UE6): validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A	00:30	O	
Musicologie et hymnologie MS1		-			1	Dissertation A domicile, entre 20.000 et 25.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6): validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	
UE7 - Stage (3 éléments, dont 2 obligatoires) - MS3 THP		9	3							
Stage MS3		-	2		1	Rapport de stage environ 30.000 signes	A		O	
Relecture théologique des stages (seulement en présentiel) MS3		-	1		1	Oral avec préparation à domicile	O	00:20	O	
L'accompagnement pastoral MS3		-	1		1	Oral sans temps de préparation	O	00:20	O	
Philologie AT MS1		-			1	Travail écrit À domicile. Pour les étudiants en M2 (UE6) : validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	

Document interne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Théologie pratique MS1		-			1	1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Devoir écrit À domicile. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants des DU	A		O	
					1	Travail écrit À domicile, entre 16.000 et 18.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6): possibilité de refaire le travail au cours du semestre. Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Master	A		O	
Multimédias MS1		-			1	Plan écrit d'un exposé Suivi de la présentation en cours. Pour les étudiants en M2 (UE6): validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A	00:30	O	
Musicologie et hymnologie MS1		-			1	Dissertation A domicile, entre 20.000 et 25.000 signes. Pour les étudiants en M2 (UE6): validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	
MS4 - Théologie protestante : textes de référence, doctrines et pratiques		30								
UE1 - Rédaction du mémoire interdisciplinaire et soutenance - MS4 THP		15	5							
Rédaction du mémoire interdisciplinaire et soutenance MS4		-	1		1	Rédaction du mémoire 120.000 signes	A		O	
					1	Soutenance	A		O	
UE2 - Initiation à la recherche (1 séminaire au choix) - MS4 THP		3	1							
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS4		-			1	Enquête préparant à l'exposé (écrit)	A		O	
					1	Exposé sur la base de l'enquête menée	O	00:30	O	
Séminaire 2 (systématique) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 4 (disciplines pratiques) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
UE3 - Initiation à la recherche (1 séminaire au choix) - MS4 THP		3	1							
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS4		-			1	Enquête préparant à l'exposé (écrit)	A		O	
					1	Exposé sur la base de l'enquête menée	O	00:30	O	
Séminaire 2 (systématique) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 4 (disciplines pratiques) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 5 (sociologie des religions) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
UE4 - Initiation à la recherche (1 séminaire au choix) - MS4 THP		3	1							
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS4		-			1	Enquête préparant à l'exposé (écrit)	A		O	
					1	Exposé sur la base de l'enquête menée	O	00:30	O	
Séminaire 2 (systématique) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 4 (disciplines pratiques) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 5 (sociologie des religions) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
UE5 - Initiation à la recherche (1 séminaire au choix) - MS4 THP		3	1							
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS4		-			1	Enquête préparant à l'exposé (écrit)	A		O	
					1	Exposé sur la base de l'enquête menée	O	00:30	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Séminaire 2 (systématique) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 4 (disciplines pratiques) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
Séminaire 5 (sociologie des religions) MS4		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile	O	00:30	O	
					1	Remise du texte écrit de l'exposé	A		O	
UE6 - Insertion professionnelle - MS4 THP		3	1							
Insertion professionnelle MS4		-	1		1	Réflexion accompagnée sur un projet professionnel travail écrit en lien avec le cours, 5.000 signes environ. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les IP	A		O	
					1	Projet de rencontre avec un professionnel projet écrit (2.000 signes) et compte-rendu écrit de la rencontre avec un professionnel (3.000 signes). Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les EAD	A		O	

Document interne

Responsable(s) : Gabriella Aragione

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- (D) • **Aménagement des horaires d'enseignement** : l'étudiant bénéficie d'un accès privilégié aux enseignements en ligne ; il peut suivre les cours en modalité hybride ou participer aux classes virtuelles (aménagement déjà existant pour les EAD)
- **Attribution d'un régime long d'études** : l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Assiduité

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique n'est pas dispensé d'assiduité

Motif de la dérogation : Les autres aménagements proposés par l'université ne s'appliquent pas : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus). Nous appliquons l'évaluation continue intégrale (ECI), il n'y a donc pas d'épreuves finales, et aucune session de rattrapage n'est prévue.

Motif de la dérogation : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus).

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 Séminaire de recherche commun et interdisciplinaire (type C)		6	2							
Séminaire commun et interdisciplinaire IMA - Semestres impairs		-			1	Modalités de la faculté de Sciences historiques	A		O	
UE2 Séminaire de recherche disciplinaire THP (type A) (une matière au choix)		6	2							
Pour les étudiants THP :		-								
Nouveau Testament MS1		-			1	Travail exégétique en lien avec la thématique du cours, à domicile	A		O	
					1	Entretien oral sur le travail exégétique	O	00:20	O	
Philologie AT MS1		-			1	Travail écrit À domicile. Pour les étudiants en M2 (UE6) : validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS3		-			1	Exégèse ou travail sur un texte biblique préparant l'exposé oral, à domicile (environ 15.000 signes) : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé oral et discussion Préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A domicile, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS3		-			1	Thématique et structure d'un exposé Texte écrit, entre 3.000 et 5.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé lors du séminaire Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Présentation d'une source lors d'une des séances du séminaire : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
					1	Rémise de la trame écrite de la présentation orale entre 3.000 et 5.000 signes : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Séminaire 5 (histoire des religions) MS3		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Remise du texte de l'oral Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la mi-chemin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la fin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
UE3 Séminaire de recherche disciplinaire hors THP (type B) (une matière au choix)		6	2							
Pour les étudiants hors THP :		-								
Histoire du christianisme ancien		-			1	Analyse de texte à l'écrit Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du MIMA	E	01:30	O	
					1	Analyse de texte à l'écrit Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du MIMA	E	01:30	O	
					1	Synthèse du cours A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
Introduction à l'Ancien Testament		-			1	Test de connaissances à l'oral Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du DU Langues bibliques	O	00:15	O	
					1	Synthèse du cours A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Introduction au Nouveau Testament		-			1	Test de connaissances à l'oral Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du DU Langues bibliques	O	00:15	O	
					1	Fiche de lecture A domicile, sur un ouvrage concernant le Nouveau Testament, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
Interprétation de la Bible dans l'Antiquité		-			1	Questionnaire écrit sur un document À domicile, entre 3.000 et 4.000 signes	A		O	
					1	Questionnaire écrit sur un document À domicile, entre 3.000 et 4.000 signes	A		O	
Introduction à l'exégèse - Ancien Testament		-			1	Oral sur le cours	O	00:20	O	
Nouveau testament		-			1	Exégèse sur table	E	04:00	O	
Ancien Testament - S5		-			1	Exégèse Travail accompagné. Exégèse d'un texte court, à domicile (10.000 signes max.)	A		O	
Nouveau testament - S5		-			1	Exégèse Exégèse d'un texte court, à domicile, entre 16.000 et 18.000 signes	A		O	
Histoire des religions - S5		-			1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	A		N	
					1	Oral sur le cours Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	O	00:15	O	
UE4 Méthodologie de la recherche THP (dans discipline principale)		3	1							
Projet tuteuré MS1		-			3	Problématique Travail accompagné, à domicile, de 6.000 à 9.000 signes	A		O	
					2	Journal de bord Travail accompagné, à domicile, 25.000 signes au minimum	A		O	
UE5 Langue ancienne (une matière au choix)		3	1							
Hébreu 3		-			1	Oral Sur les textes de l'Ancien Testament étudiés durant le semestre	O	00:15	O	
Grec 3		-			1	Version à l'écrit Avec instruments de travail	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Hébreu avancé MS1		-			1	Oral sur les textes étudiés en cours Oral de 10 min, avec temps de préparation de 10 min	O	00:20	O	
					1	Oral sur les textes étudiés en cours Oral de 10 min, avec temps de préparation de 10 min	O	00:20	O	
Grec patristique MS1		-			1	Traduction d'un texte étudié en cours	O	00:15	O	
					1	Traduction personnelle et questionnaire Sur une partie des textes au programme (à domicile)	A		O	
Latin MS1		-			1	Oral	O	00:15	O	
					1	Oral	O	00:15	O	
UE6 Option (séminaire de type A, séminaire de type B, sciences auxiliaires, séminaire CBR, langue ancienne 2, etc.) (une matière au choix)		3	1							
Séminaire de type A (étudiants THP)		-								
Nouveau Testament MS1		-			1	Travail exégétique en lien avec la thématique du cours, à domicile	A		O	
					1	Entretien oral sur le travail exégétique	O	00:20	O	
Philologie AT MS1		-			1	Travail écrit À domicile. Pour les étudiants en M2 (UE6) : validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS3		-			1	Exégèse ou travail sur un texte biblique préparant l'exposé oral, à domicile (environ 15.000 signes) : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé oral et discussion Préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A domicile, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS3		-			1	Thématique et structure d'un exposé Texte écrit, entre 3.000 et 5.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé lors du séminaire Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Présentation d'une source lors d'une des séances du séminaire : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
					1	Rémise de la trame écrite de la présentation orale entre 3.000 et 5.000 signes : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
Séminaire 5 (histoire des religions) MS3		-			1	Exposé oral Avec préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Remise du texte de l'oral Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la mi-chemin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la fin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
Séminaire de type B (pour non spécialistes)		-								
Histoire du christianisme ancien		-			1	Analyse de texte à l'écrit Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du MIMA	E	01:30	O	
					1	Analyse de texte à l'écrit Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du MIMA	E	01:30	O	
					1	Synthèse du cours A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	

Document interne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Introduction à l'Ancien Testament		-			1	Test de connaissances à l'oral Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du DU Langues bibliques	O	00:15	O	
					1	Synthèse du cours A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
Introduction au Nouveau Testament		-			1	Test de connaissances à l'oral Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du DU Langues bibliques	O	00:15	O	
					1	Fiche de lecture A domicile, sur un ouvrage concernant le Nouveau Testament, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
Interprétation de la Bible dans l'Antiquité		-			1	Questionnaire écrit sur un document À domicile, entre 3.000 et 4.000 signes	A		O	
					1	Questionnaire écrit sur un document À domicile, entre 3.000 et 4.000 signes	A		O	
Introduction à l'exégèse - Ancien Testament		-			1	Oral sur le cours	O	00:20	O	
Nouveau testament		-			1	Exégèse sur table	E	04:00	O	
Ancien Testament - S5		-			1	Exégèse Travail accompagné. Exégèse d'un texte court, à domicile (10.000 signes max.)	A		O	
Nouveau testament - S5		-			1	Exégèse Exégèse d'un texte court, à domicile, entre 16.000 et 18.000 signes	A		O	
Langue ancienne 2		-								
Hébreu avancé MS1		-			1	Oral sur les textes étudiés en cours Oral de 10 min, avec temps de préparation de 10 min	O	00:20	O	
					1	Oral sur les textes étudiés en cours Oral de 10 min, avec temps de préparation de 10 min	O	00:20	O	
Latin MS1		-			1	Oral	O	00:15	O	
					1	Oral	O	00:15	O	
Grec patristique MS1		-			1	Traduction d'un texte étudié en cours	O	00:15	O	
					1	Traduction personnelle et questionnaire Sur une partie des textes au programme (à domicile)	A		O	
Hébreu 3		-			1	Oral Sur les textes de l'Ancien Testament étudiés durant le semestre	O	00:15	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 7 Langue vivante (une matière au choix)		3	1							
Allemand théologique B1 - Semestres impairs		-			1	Version écrite Version courte à domicile	A		O	
					1	Oral Oral sans temps de préparation sur le texte traduit	O	00:10	O	
Anglais disciplinaire MS1		-			1	Traduction À domicile	A		O	
					1	Ecrit À domicile	A		O	
MIMA semestre 2		30								
UE1 Recherche interdisciplinaire (dans les équipes de recherche du MIMA)		6	2							
Recherche interdisciplinaire		-			1	Participation aux manifestations scientifiques Attestation de présence aux manifestations scientifiques (journée d'étude, tables rondes, colloques, etc...) d'au moins deux UR auxquelles est adossé le MIMA sur 3 journées complètes dans le semestre.	A			
UE2 Séminaire de recherche disciplinaire THP (type A) (une matière au choix)		6	2							
Pour les étudiants THP :		-								
Ancien Testament MS2 THP		-			1	Oral sur le cours et un document complémentaire Validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	O	00:20	O	
Christianisme ancien MS2 THP		-			1	Exposé Exposé de 20 min., suivi d'un temps de questions (10 min.)	O	00:30	O	
Philologie NT MS2 THP		-			1	Présentation orale Avec préparation à domicile	O	00:20	O	
Histoire des religions MS2 THP		-			1	Exposé accompagné	O	00:20	O	
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS4		-			1	Enquête préparant à l'exposé (écrit)	A		O	
					1	Exposé sur la base de l'enquête menée	O	00:30	O	
UE3 Projet de recherche (pluridisciplinaire : une discipline principale et au moins une autre discipline du MIMA)		9	3							
UE4 Langue ancienne (une matière au choix)		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	DST Version avec instruments de travail	E	02:00	O	
Grec patristique MS2 THP		-			1	Traduction personnelle et questionnaire Sur une partie des textes au programme, à domicile	A		O	
					1	Traduction d'un texte étudié en cours	O	00:15	O	
Latin MS2 THP		-			1	Traduction Traduction écrite, à domicile	A		O	
					1	Traduction Traduction orale (20 min.), avec temps de préparation (20 min.)	O	00:40	O	
UE5 Option (séminaire de type A ou séminaire de type B ou sciences auxiliaires ou séminaire CBR ou langue ancienne 2, etc.)(une matière au choix)		3	1							
Séminaire de type A (étudiants THP)		-								
Ancien Testament MS2 THP		-			1	Oral sur le cours et un document complémentaire Validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	O	00:20	O	
Christianisme ancien MS2 THP		-			1	Exposé Exposé de 20 min., suivi d'un temps de questions (10 min.)	O	00:30	O	
Histoire des religions MS2 THP		-			1	Exposé accompagné	O	00:20	O	
Philologie NT MS2 THP		-			1	Présentation orale Avec préparation à domicile	O	00:20	O	
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS4		-			1	Enquête préparant à l'exposé (écrit)	A		O	
					1	Exposé sur la base de l'enquête menée	O	00:30	O	
Séminaire de type B (pour non spécialistes)		-								
Introduction à l'exégèse (Nouveau Testament)		-			1	Exégèse accompagnée Travail accompagné. À domicile, 5-6 pages	A		O	
Ancien testament- S4		-			1	Exégèse accompagnée Travail accompagné. A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes	A		O	
Histoire du christianisme ancien - S4		-			1	Commentaire écrit de texte À domicile, entre 10.000 et 15.000 signes	A		O	
					1	Travail sur documents À domicile, entre 10.000 et 12.000 signes	A		O	
Histoire du christianisme ancien - S6		-			1	Oral Exposé en lien avec le travail écrit (15 min.) suivi d'un temps de questions (5 min.)	O	00:20	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Oral sur le devoir	O	15:00	O	
Langue ancienne 2		-								
Latin MS2 THP		-			1	Traduction Traduction écrite, à domicile	A		O	
					1	Traduction Traduction orale (20 min.), avec temps de préparation (20 min.)	O	00:40	O	
Grec patristique MS2 THP		-			1	Traduction personnelle et questionnaire Sur une partie des textes au programme, à domicile	A		O	
					1	Traduction d'un texte étudié en cours	O	00:15	O	
Hébreu avancé MS2 THP		-			1	Oral	O	00:15	O	
					1	DST Version avec instruments de travail	E	02:00	O	
UE6 Langue vivante (une matière au choix)		3	1							
Allemand théologique B1 - Semestres pairs		-			1	Traduction À domicile	A		O	
					1	Résumé À domicile, résumé en français d'un article ou d'une œuvre en langue	A		O	
Anglais disciplinaire MS2 THP		-			1	Traduction A domicile	A		O	
					1	Écrit À domicile	A		O	

Document interne

Responsable(s) : Gabriella Aragione

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- (D) • **Aménagement des horaires d'enseignement** : l'étudiant bénéficie d'un accès privilégié aux enseignements en ligne ; il peut suivre les cours en modalité hybride ou participer aux classes virtuelles (aménagement déjà existant pour les EAD)
- **Attribution d'un régime long d'études** : l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Assiduité

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique n'est pas dispensé d'assiduité

Motif de la dérogation : Les autres aménagements proposés par l'université ne s'appliquent pas : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus). Nous appliquons l'évaluation continue intégrale (ECI), il n'y a donc pas d'épreuves finales, et aucune session de rattrapage n'est prévue

Motif de la dérogation : Une dispense d'assiduité n'est pas nécessaire, puisqu'aux étudiants bénéficiant du régime à statut spécifique peuvent s'appliquer les mêmes règles d'assiduité prévues pour les EAD (l'étudiant peut se connecter à la page Moodle du cours et avoir accès aux différents supports pédagogiques au moment qui lui convient le plus).

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 Séminaire de recherche commun et interdisciplinaire (type C)		6	2							
Séminaire commun et interdisciplinaire IMA - Semestres impairs		-	1		1	Modalités de la faculté de Sciences historiques	A		O	
UE2 Séminaire de recherche disciplinaire THP (type A) (une matière au choix)		6	2							
Pour les étudiants THP :		-								
Nouveau Testament MS1		-	1		1	Travail exégétique en lien avec la thématique du cours, à domicile	A		O	
					1	Entretien oral sur le travail exégétique	O	00:20	O	
Philologie AT MS1		-	1		1	Travail écrit À domicile. Pour les étudiants en M2 (UE6) : validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS3		-	1		1	Exégèse ou travail sur un texte biblique préparant l'exposé oral, à domicile (environ 15.000 signes) : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé oral et discussion Préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A domicile, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS3		-			1	Thématique et structure d'un exposé Texte écrit, entre 3.000 et 5.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé lors du séminaire Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Présentation d'une source lors d'une des séances du séminaire : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
					1	Rémise de la trame écrite de la présentation orale entre 3.000 et 5.000 signes : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Séminaire 5 (histoire des religions) MS3		-	1		1	Exposé oral Avec préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Remise du texte de l'oral Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la mi-chemin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la fin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
UE3 Séminaire de recherche disciplinaire hors THP (type B) (une matière au choix)		6	2							
Pour les étudiants hors THP :		-								
Histoire du christianisme ancien		-	1		1	Analyse de texte à l'écrit Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du MIMA	E	01:30	O	
					1	Analyse de texte à l'écrit Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du MIMA	E	01:30	O	
					1	Synthèse du cours A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
Introduction à l'Ancien Testament		-	1		1	Test de connaissances à l'oral Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du DU Langues bibliques	O	00:15	O	
					1	Synthèse du cours A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Introduction au Nouveau Testament		-	1		1	Test de connaissances à l'oral Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du DU Langues bibliques	O	00:15	O	
					1	Fiche de lecture A domicile, sur un ouvrage concernant le Nouveau Testament, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
Interprétation de la Bible dans l'Antiquité		-	1		1	Questionnaire écrit sur un document À domicile, entre 3.000 et 4.000 signes	A		O	
					1	Questionnaire écrit sur un document À domicile, entre 3.000 et 4.000 signes	A		O	
Introduction à l'exégèse - Ancien Testament		-	1		1	Oral sur le cours	O	00:20	O	
Nouveau testament		-	1		1	Exégèse sur table	E	04:00	O	
Ancien Testament - S5		-	1		1	Exégèse Travail accompagné. Exégèse d'un texte court, à domicile (10.000 signes max.)	A		O	
Nouveau testament - S5		-	1		1	Exégèse Exégèse d'un texte court, à domicile, entre 16.000 et 18.000 signes	A		O	
Histoire des religions - S5		-	1		1	Assiduité Obligatoire pour valider l'UE. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants de Licence	A		N	
					1	Oral sur le cours Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	O	00:15	O	
UE4 Méthodologie de la recherche THP (dans discipline principale)		3	1							
Projet tuteuré MS1		-	1		3	Problématique Travail accompagné, à domicile, de 6.000 à 9.000 signes	A		O	
					2	Journal de bord Travail accompagné, à domicile, 25.000 signes au minimum	A		O	
UE5 Langue ancienne (une matière au choix)		3	1							
Hébreu 3		-	1		1	Oral Sur les textes de l'Ancien Testament étudiés durant le semestre	O	00:15	O	
Grec 3		-	1		1	Version à l'écrit Avec instruments de travail	E	02:00	O	

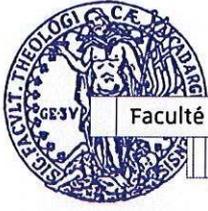
OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Hébreu avancé MS1		-	1		1	Oral sur les textes étudiés en cours Oral de 10 min, avec temps de préparation de 10 min	O	00:20	O	
					1	Oral sur les textes étudiés en cours Oral de 10 min, avec temps de préparation de 10 min	O	00:20	O	
Grec patristique MS1		-	1		1	Traduction d'un texte étudié en cours	O	00:15	O	
					1	Traduction personnelle et questionnaire Sur une partie des textes au programme (à domicile)	A		O	
Latin MS1		-	1		1	Oral	O	00:15	O	
					1	Oral	O	00:15	O	
UE6 Option (séminaire de type A, séminaire de type B, sciences auxiliaires, séminaire CBR, langue ancienne 2, etc.) (une matière au choix)		3	1							
Séminaire de type A (étudiants THP)		-								
Nouveau Testament MS1		-	1		1	Travail exégétique en lien avec la thématique du cours, à domicile	A		O	
					1	Entretien oral sur le travail exégétique	O	00:20	O	
Philologie AT MS1		-	1		1	Travail écrit À domicile. Pour les étudiants en M2 (UE6) : validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	A		O	
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS3		-	1		1	Exégèse ou travail sur un texte biblique préparant l'exposé oral, à domicile (environ 15.000 signes) : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé oral et discussion Préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:30	O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A domicile, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Oral sur le séminaire Validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	

Document Inter-Médian

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Séminaire 3 (histoire du christianisme) MS3		-	1		1	Thématique et structure d'un exposé Texte écrit, entre 3.000 et 5.000 signes : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Exposé lors du séminaire Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Présentation d'une source lors d'une des séances du séminaire : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	O	00:15	O	
					1	Rémise de la trame écrite de la présentation orale entre 3.000 et 5.000 signes : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
Séminaire 5 (histoire des religions) MS3		-	1		1	Exposé oral Avec préparation à domicile : validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	O	00:20	O	
					1	Remise du texte de l'oral Validation "forte" (pour les MS1 et les UE2 et 3 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la mi-chemin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
					1	Compte-rendu des séances du séminaire A la fin, 2 pages : validation "légère" (uniquement pour les UE 4 et 5 de MS3)	A		O	
Séminaire de type B (pour non spécialistes)		-								
Histoire du christianisme ancien		-	1		1	Analyse de texte à l'écrit Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du MIMA	E	01:30	O	
					1	Analyse de texte à l'écrit Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du MIMA	E	01:30	O	
					1	Synthèse du cours A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Synthèse du cours A domicile, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O						
Introduction au Nouveau Testament		-	1		1	Test de connaissances à l'oral Cette modalité d'évaluation concerne les étudiants de Licence et du DU Langues bibliques	O	00:15	O	
					1	Fiche de lecture A domicile, sur un ouvrage concernant le Nouveau Testament, entre 15.000 et 20.000 signes. Cette modalité d'évaluation concerne uniquement les étudiants inscrits au DU Initiation aux religions	A		O	
Interprétation de la Bible dans l'Antiquité		-	1		1	Questionnaire écrit sur un document À domicile, entre 3.000 et 4.000 signes	A		O	
					1	Questionnaire écrit sur un document À domicile, entre 3.000 et 4.000 signes	A		O	
Introduction à l'exégèse - Ancien Testament		-	1		1	Oral sur le cours	O	00:20	O	
Nouveau testament		-	1		1	Exégèse sur table	E	04:00	O	
Ancien Testament - S5		-	1		1	Exégèse Travail accompagné. Exégèse d'un texte court, à domicile (10.000 signes max.)	A		O	
Nouveau testament - S5		-	1		1	Exégèse Exégèse d'un texte court, à domicile, entre 16.000 et 18.000 signes	A		O	
Langue ancienne 2		-								
Hébreu avancé MS1		-	1		1	Oral sur les textes étudiés en cours Oral de 10 min, avec temps de préparation de 10 min	O	00:20	O	
					1	Oral sur les textes étudiés en cours Oral de 10 min, avec temps de préparation de 10 min	O	00:20	O	
Latin MS1		-	1		1	Oral	O	00:15	O	
					1	Oral	O	00:15	O	
Grec patristique MS1		-	1		1	Traduction d'un texte étudié en cours	O	00:15	O	
					1	Traduction personnelle et questionnaire Sur une partie des textes au programme (à domicile)	A		O	
Hébreu 3		-	1		1	Oral Sur les textes de l'Ancien Testament étudiés durant le semestre	O	00:15	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 7 Langue vivante (une matière au choix)		3	1							
Allemand théologique B1 - Semestres impairs		-	1		1	Version écrite Version courte à domicile	A		O	
					1	Oral Oral sans temps de préparation sur le texte traduit	O	00:10	O	
Anglais disciplinaire MS1		-	1		1	Traduction À domicile	A		O	
					1	Ecrit À domicile	A		O	
MIMA semestre 4		30	1							
UE1 Séminaire de recherche disciplinaire THP (type A) (une matière au choix)		3	1							
Pour les étudiants THP :		-								
Ancien Testament MS2 THP		-	1		1	Oral sur le cours et un document complémentaire Validation unique, mais possibilité de refaire le travail au cours du semestre	O	00:20	O	
Christianisme ancien MS2 THP		-	1		1	Exposé Exposé de 20 min., suivi d'un temps de questions (10 min.)	O	00:30	O	
Philologie NT MS2 THP		-	1		1	Présentation orale Avec préparation à domicile	O	00:20	O	
Histoire des religions MS2 THP		-	1		1	Exposé accompagné	O	00:20	O	
Séminaire 1 (disciplines bibliques) MS4		-	1		1	Enquête préparant à l'exposé (écrit)	A		O	
					1	Exposé sur la base de l'enquête menée	O	00:30	O	
UE2 Stage en milieu professionnel (2-4semaines)		6	2							
UE3 Mémoire de recherche (pluridisciplinaire : au moins un enseignant-chercheur d'une autre discipline dans jury de soutenance)		21	7							



Faculté de théologie protestante

Université de Strasbourg

À la Direction des études et de la scolarité (DES)

Bonjour,

Dans le processus qui a conduit à l'élaboration des documents MECC 2023-2024 déposés sur EVA, la Commission des études de la Faculté de Théologie protestante, les étudiants, la scolarité et les responsables de formation ont été consultés et mis à contribution régulièrement.

De la même manière, le Conseil des enseignants a été consulté à plusieurs reprises et les documents ont été adoptés en dernière instance par le Conseil de la Faculté de Théologie protestante du 18 avril 2023.

Bien entendu, nous nous tenons à votre disposition pour des compléments éventuels ou des questions relatives à ces documents.

Cordialement,

Thierry Legrand,

Doyen de la Faculté de Théologie protestante

En pièce jointe, un document de synthèse reprenant le tableau récapitulatif des modifications des MECC par rapport à l'année 2022-2023 et des précisions sur la « seconde chance ».

Thierry Legrand

Doyen de la Faculté de Théologie
Protestante, Université de
Strasbourg
Tel. 06 33 69 35 13
Thierry.legrand@unistra.fr

Palais Universitaire | 9, rue de
l'Université | 67084 Strasbourg
Cedex | France
<https://theopro.unistra.fr/>

Fait à Strasbourg, le 21 mai 2023

Faculté de Théologie Protestante
Le Doyen
Thierry Legrand



MECC 2023-2024

Tableau récapitulatif des modifications des MECC par rapport à l'année 2022-2023
et précisions sur la « seconde chance »

LICENCE

LS1 UE7	Histoire du christianisme ancien Analyse de texte : 1h30 (au lieu de 1h)
LS2 UE8	La Bible et sa réception 1) Plan et bibliographie en vue d'une analyse, à domicile 2) Analyse écrite d'un document, 8.000 signes, à domicile (au lieu de : Analyse écrite d'un document, 8.000 signes, à domicile)
LS3 UE6	Philosophie Dissertation ou commentaire de texte accompagnés, à domicile, entre 10.000 et 15.000 signes (au lieu de : Dissertation accompagnée)
LS4 UE2	Ancien Testament Exégèse accompagnée, à domicile, entre 15.000 et 20.000 signes (au lieu de : 25 000 signes maximum, texte hébraïque marqué en annexe)
LS4 UE4	Psychologie de la religion Exposé oral sur un thème ou un texte lié au cours (IP) Exposé écrit sur un thème ou un texte lié au cours, 10.000 signes (EAD) (au lieu de : Exposé écrit sur un thème ou un texte lié au cours, 10.000 signes pour IP et EAD)
LS4 UE7/8	La Bible et sa réception 1) Plan et bibliographie en vue d'une analyse, à domicile 2) Analyse écrite d'un document, 8.000 signes, à domicile (au lieu de : Analyse écrite d'un document, 8.000 signes, à domicile)
LS5 UE4	Nouveau Testament Exégèse d'un texte court, à domicile, entre 16.000 et 18.000 (pas de changement des MECC, mais précision sur le nombre de signes attendu)
LS6 UE5	Histoire du christianisme ancien Travail sur documents, à domicile, entre 10.000 et 12.000 signes (au lieu de : 8.000-10.000 signes) Exposé en lien avec le travail écrit, 15 min., suivi d'un temps de question (5 min.) (au lieu de : Exposé en lien avec le travail écrit, 15 min.)

« **Seconde chance** » : tableau récapitulatif des UE avec une seule matière et validation unique

La « seconde chance » concerne les UE, non les matières. Elle est réalisée automatiquement dans les UE qui comportent au moins deux matières. Dans le cas des UE ayant une seule matière et une seule validation, le principe de la « seconde chance » est assuré comme suit :

Travail accompagné : L'enseignant accompagne, dans le cadre du cours, la réalisation du travail ou en examine un ou plusieurs états avant sa remise définitive. Il n'y a dès lors qu'une seule note qui porte sur le travail remis.

UE concernées :

LS2 UE4	Introduction à l'exégèse : Nouveau Testament : exégèse accompagnée
LS3 UE6	Philosophie : Dissertation ou commentaire de texte accompagnés
LS4 UE2	Ancien Testament : Exégèse accompagnée
LS6 UE9	Histoire du christianisme médiéval : Dissertation accompagnée

Possibilité de refaire le travail au cours du semestre

UE concernées :

LS2 UE5	Histoire du christianisme moderne
LS2 UE8	Cours interdisciplinaire
LS6 UE7	Théologie pratique

MASTER

PARCOURS « THEOLOGIE PROTESTANTE : TEXTES DE REFERENCES, DOCTRINES ET PRATIQUES »

MS1 UE8 Un séminaire au choix : cf. MS3 (validation « forte »)

MS3 UE 2 et 4 (séminaires) : Validation « forte »

Séminaire 1 (disciplines bibliques)

- Exégèse ou travail sur un texte biblique préparant l'exposé oral, à domicile (environ 15.000 signes)
- Exposé oral et discussion, préparation à domicile

Séminaire 2 (disciplines systématiques)

- Thématique et structure de l'exposé, travail écrit, 15.000 signes
- Exposé (30 min.)

Séminaire 3 (Histoire du christianisme)

- Thématique et structure d'un exposé, travail écrit, entre 3.000 et 5.000 signes
- Exposé lors du séminaire (20 min)

Séminaire 4 (disciplines pratiques)

- Exposé (20 min.)
- Remise du texte écrit de l'exposé

Séminaire 5 (Histoire des religions)

- Exposé oral, avec préparation à domicile (20 min)
- Remise du texte de l'oral

MS3 UE 4 et 5 (séminaires) : Validation « légère »

Séminaire 1 (disciplines bibliques)

- Compte-rendu des séances du séminaire, à domicile, 2 pages
- Oral sur le séminaire

Séminaire 2 (disciplines systématiques)

- Fiche de lecture d'un article
- Compte-rendu écrit des séances du séminaire, 2 pages

Séminaire 3 (Histoire du christianisme)

- Présentation d'une source lors d'une des séances du séminaire (15 min.)
- Remise de la trame écrite de la présentation orale, entre 3.000 et 5.000 signes

Séminaire 4 (disciplines pratiques)

- Compte-rendu des séances du séminaire, travail écrit, 2 pages
- Oral sur le séminaire (15 min.)

Séminaire 5 (Histoire des religions)

- Compte-rendu des séances du séminaire, à la mi-chemin, 2 pages
- Compte-rendu des séances du séminaire, à la fin, 2 pages

Pas de changement des MECC, mais précisions sur le nombre de signes attendu

MS1 UE1	Projet tuteuré Problématique écrite, entre 6.000 et 9.000 Journal de bord : 25.000 signes au minimum
MS1 UE4	Dogmatique Commentaire de texte accompagné : entre 15.000 et 18.000 signes
MS1 UE8	Théologie pratique : travail écrit, entre 16.000 et 18.000 signes Musicologie et hymnologie : dissertation à domicile, entre 20.000 et 25.000 signes
MS2 UE1	Journal de bord : 25.000 signes au minimum
MS2 UE2	Avancée du mémoire : entre 10-15 pages
MS3 UE1	Avancée du mémoire : au moins 20.000 signes
MS4 UE1	Rédaction du mémoire : 120.000 signes

« Seconde chance » : tableau récapitulatif des UE avec une seule matière et validation unique

La « seconde chance » concerne les UE, non les matières. Elle est réalisée automatiquement dans les UE qui comportent au moins deux matières. Dans le cas des UE ayant une seule matière et une seule validation, le principe de la « seconde chance » est assuré comme suit :

Travail accompagné : L'enseignant accompagne, dans le cadre du cours, la réalisation du travail ou en examine un ou plusieurs états avant sa remise définitive. Il n'y a dès lors qu'une seule note qui porte sur le travail remis.

UE concernées :

MS1 U24	Dogmatique : Commentaire de texte accompagné
MS4 UE6	Insertion professionnelle : Réflexion accompagnée (IP)

Possibilité de refaire le travail au cours du semestre

UE concernées :

MS2 UE3	Ancien Testament
MS3 UE6	Philologie de l'Ancien Testament
MS3 UE6	Théologie pratique
MS3 UE6	Multimédias
MS3 UE6	Musicologie et hymnologie

MECC PARCOURS « TEXTES RELIGIEUX DE REFERENCE : CONTEXTES, ENJEUX ET RECEPTION »

Mutualisé avec le parcours « Théologie protestante : textes de références, doctrines et pratiques », sauf

MS1 UE2	L'interprétation (pas de changement des MECC)
MS2 UE3	L'interprétation des Ecritures (pas de changement, mais précisions sur le nombre de signes attendu : Fiche de lecture problématisée, entre 15.000 et 18.000 signes)

« Seconde chance » : tableau récapitulatif des UE avec une seule matière et validation unique

La « seconde chance » concerne les UE, non les matières. Elle est réalisée automatiquement dans les UE qui comportent au moins deux matières. Dans le cas des UE ayant une seule matière et une seule validation, le principe de la « seconde chance » est assuré comme suit :

Travail accompagné : L'enseignant accompagne, dans le cadre du cours, la réalisation du travail ou en examine un ou plusieurs états avant sa remise définitive. Il n'y a dès lors qu'une seule note qui porte sur le travail remis.

UE concernées :

MS1 UE2	L'interprétation : Exposé oral accompagné
---------	---

MECC PARCOURS « THEOLOGIE ET SOCIETE »

Mutualisé entièrement avec le parcours « Théologie protestante : textes de références, doctrines et pratiques »

MECC PARCOURS « MASTER INTERDISCIPLINAIRE DES MONDES DE L'ANTIQUITE (MIMA) »

Mutualisé avec le parcours « Théologie protestante : textes de références, doctrines et pratiques » et l'offre de formation des autres composantes du MIMA, sauf

MS1 et MS3 UE1	Séminaire commun interdisciplinaire : pas de changement des MECC (Compte-rendu critique de la séance du séminaire)
----------------	---